

6212-03-052

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE À HÉBERTVILLE-STATION
PAR LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU LAC-SAINT-JEAN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 24 avril 2013 à 13 h 30
Salle multifonctionnelle Saint-Bruno
563, rue St-Alphonse
Saint-Bruno

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 AVRIL 2013	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme ÉMÉLIE BRIDEAU.....	9
M. BERNARD GOBEIL	13
M. LUCIEN LAROCQUE.....	19
M. PAUL MORIN	44
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme JOHANNE BRIDEAU.....	59
QUESTIONS DE LA COMMISSION	70
M. GILLES LACHANCE.....	73
M. MICHEL LAVOIE	103

**SÉANCE DU 24 AVRIL 2013
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonjour, bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station.

10 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier, dans un premier temps, auprès des personnes-ressources et, par la suite, du promoteur, si de nouveaux documents ont été déposés depuis la dernière séance.

Monsieur Savoie.

15 **PAR M. PATRICE SAVOIE:**

Bonjour monsieur le Président. Concernant les documents, on n'a pas de documents à déposer.

20 Par contre, concernant la présence de goélands, vous aviez posé une question là-dessus au site de L'Ascension, et puis le Centre de contrôle environnemental a vérifié, et puis ils ont pas eu de plaintes depuis les cinq (5) dernières années au site de L'Ascension.

25 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et dans les autres sites qu'il y avait antérieurement dans les LES à Dolbeau ou à l'autre, je me souviens pas, est-ce que ça a été validé aussi ou vérifié?

30 **PAR M. PATRICE SAVOIE:**

Il faudrait refaire une vérification à ce sujet-là.

35 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous pourriez faire la vérification?

PAR M. PATRICE SAVOIE:

40 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Madame Gagnon.

45 **PAR Mme LINA GAGNON:**

Oui, bonjour monsieur le Président. Non, j'ai malheureusement pas de documents supplémentaires.

50 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez pas besoin de dire malheureusement!

55 **PAR Mme LINA GAGNON:**

Très bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

60 Merci madame Gagnon.

Madame Audet?

65 **PAR Mme NATHALIE AUDET:**

Hier, j'ai remis à madame Crochetière une carte qui montrait un peu les terres publiques intramunicipales puis les lots dont il était question à la dernière question hier soir, pour visualiser si c'est possible.

70 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci madame Audet.

75 Monsieur Girard, vous avez déposé hier soir plusieurs documents dont certains étaient en anglais. Évidemment, ça implique que ça prend, avec ces documents, un sommaire quand même significatif en français de chacun des documents qui sont en langue anglaise.

80 Je vous laisse l'opportunité, ou bien vous me dites que vous allez faire les sommaires en français, puis un bon sommaire, ou encore vous me dites, je pense qu'on va les laisser seulement en bibliographie?

PAR M. BENOÎT GIRARD:

85 Bonjour monsieur le Président. Effectivement, on vous a donné des références en anglais, puis je vais vous dire, on a passé beaucoup de temps à faire des recherches dans la dernière semaine, puis on n'a pas vraiment eu le temps de faire de traduction des documents.

90 Par contre, parce que vous nous avez demandé surtout des études écotoxicologiques, puis généralement, elles sont en anglais, c'est publié en anglais. Mais je ne pense pas que ce soit nécessaire de consulter toutes les études écotoxicologiques, on pourra revenir là-dessus. Les documents qu'on vous a présentés en français, à mon avis, sont suffisants pour être capable de répondre aux demandes que vous nous avez faites sur les différents impacts santé.

PAR LE PRÉSIDENT:

95 Parfait, merci. Vous avez pas d'autres documents à déposer cet après-midi?

PAR M. BENOÎT GIRARD:

100 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. Monsieur Gauthier.

105 **PAR M. OMER GAUTHIER:**

110 Monsieur le Président, j'ai pas de documents à déposer, mais par contre, toujours par rapport aux goélands, au questionnement, on a vérifié chez nous auprès de la Protection de la faune et au Service technique, pour le site de L'Ascension, puis on n'a aucune plainte qui a été enregistrée chez nous.

115 Les seules plaintes qui ont été enregistrées, c'est au niveau du lac Saint-Jean même. Les îlots rocheux, où est-ce qu'il y avait des concentrations de goélands, il y a un site de nidification reconnu dans le secteur, à la Grande Décharge.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est dans la Grande Décharge, c'est ça?

120

PAR M. OMER GAUTHIER:

Oui, c'est ça.

125

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci. Monsieur Vermette.

130

PAR M. FRANCIS VERMETTE:

Bonjour monsieur le Président. Non, on n'a pas de nouveaux documents à déposer.

135

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Vermette. Monsieur Lusinchi.

140

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

Mes devoirs ont été faits, avis juridique et description cadastrale des lots visés par le projet ont été déposés à madame Poliquin.

145

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, je vous remercie infiniment.

Maintenant, je vais aller voir du côté du promoteur, monsieur Boily.

150

PAR M. LUCIEN BOILY:

Oui monsieur le Président. Nous, on avait l'étude Dessau, on avait également deux (2) cartes ainsi que le film, et tous ces documents-là vont vous être déposés ce soir à dix-neuf heures (19 h).

155

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Maintenant, hier, monsieur Simard, dans une de vos réponses, vous avez mentionné que l'étude de l'Université du Québec à Chicoutimi, quelles sont les principales conclusions de cette étude?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

160

En ce qui nous concerne, parce que c'était une étude régionale pour valider un modèle de recharge de nappe dans le cas de roc fracturé. Donc c'était l'objectif de l'étude, c'est une étude scientifique qui a été réalisée.

165

Nous, ce qu'on retient de ça, par rapport à notre projet, c'est que ça démontre qu'on est dans un sous-bassin du plateau de Kénogami. Parce que c'est comme séparé en trois (3) parties. Il y a une partie qui a une ligne de partage des eaux, un peu à peu près à mi-chemin entre le lac Kénogami puis Saguenay, donc il y a un partage des eaux. Donc les eaux souterraines dans le roc circulent d'un côté et de l'autre.

170

Et nous, notre secteur, il est situé complètement à l'ouest de ce plateau-là, au nord-ouest dans un sous-bassin. Ils ont fait des équipotentielles, c'est-à-dire des lignes de niveau d'eau qui démontrent que ce sous-bassin là, la migration de l'eau se fait en direction du lac Saint-Jean.

175

Et en plus, bien, ils ont inventorié, je pense, c'est trois cent vingt-six (326) puits d'eau potable dans l'ensemble du plateau qui avait été répertorié, et ils se sont servis de cette information-là pour faire leur étude.

180

Mais dans notre sous-bassin, il y en a pas. Il y a aucun puits d'eau potable. Ça confirme notre propre analyse sur cet aspect-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

185

Et ça a été fait par des professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi, c'est ça?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Oui.

190

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez la référence exacte du document que vous pourriez peut-être nous donner ou encore la remettre à madame Poliquin s'il vous plaît?

195

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Ça me fera plaisir. Mais il faut noter, effectivement elle est en anglais, de un.

200 Et je ne sais pas si elle est encore publiée, parce que la documentation que j'ai, c'est
marqué "ouvert encore pour discussions ou commentaires jusqu'en août 2013", ça fait que c'est
quelque chose qui est venu directement de l'université. Je sais pas si ça a été vraiment publié
encore.

PAR LE PRÉSIDENT:

205 Donc il s'agira pour la Commission de valider auprès des auteurs à savoir si, un, ils nous
donnent la permission de le mettre sur le site Internet, parce qu'on voudrait pas se retrouver avec
une poursuite pour droits d'auteur!

210 Oui monsieur Francoeur.

PAR LE COMMISSAIRE:

215 Je serais intéressé à vous poser une petite question là-dessus! Vous avez dit encore tout à
l'heure qu'il n'y a pas de puits dans cette région.

Mais est-ce que vous parlez des puits d'eau potable de ferme, de résidence ou de puits
municipaux? De quel type de puits s'agit-il?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

220 Vous avez raison. Les puits, c'est les puits dans le roc, des puits privés ou publics.

225 Mais le but, c'était dans le cadre d'une étude pour voir, pour valider un modèle de migration
d'eau dans du roc fracturé, de l'anorthosite comme on a ici, et c'était pour valider ça.

Donc ils ont inventorié les puits profonds dans le roc. C'est effectivement pas
nécessairement des puits de surface, vous avez entièrement raison.

PAR LE COMMISSAIRE:

230 D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

235 Est-ce que vous avez d'autres informations à nous transmettre?

PAR M. LUCIEN BOILY:

240 Non monsieur le Président. Ah oui, OK, une précision, excusez-moi, monsieur le Président!

On a une précision concernant les milieux humides qu'on va vous présenter.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

245 Hier, vous avez posé la question, monsieur le Commissaire, si on avait pris en compte les milieux humides lorsqu'on a fait la première étude avec Nippour.

250 Effectivement, dans les quatre (4) catégories de critères, le critère environnemental, il y avait dix-sept (17) critères qui avaient été considérés dont les milieux humides. Dix-sept (17) critères.

Vous le retrouvez dans l'étude de Nippour, la première étude de tout, qui a été déposée à titre d'information, mais je pense qu'elle avait été déposée avant.

255 **PAR M. GUY OUELLET:**

Les deux (2) études ont été déposées.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

260 Donc les milieux humides avaient été tenus compte, donc tous les quarante-quatre (44) sites, il y avait pas de zones humides. Et lorsqu'on a regardé le TPI, ça a été mis à jour en fonction des mêmes critères, et Nippour est arrivée à la conclusion qu'il y avait pas de zones humides non plus. Il y en avait sur le TPI, dans le coin sud-ouest et nord-est, mais ça respectait nos critères, il y en avait pas sur le territoire.

Donc tout le monde était sur le même pied d'égalité.

270 Et si vous voulez, on peut montrer la carte de la deuxième étude de Nippour. Si vous voyez, le site est localisé à cet endroit-ci, notre LET, et la première zone humide qui avait été identifiée par Nippour, c'est celle-ci.

Et il y avait une deuxième petite zone ici qui avait été identifiée.

275 Évidemment, c'est au niveau des informations disponibles macroscopiques au niveau régional, tous les sites ont été évalués sur la même base, donc on est arrivé à la conclusion qu'il n'y avait pas nécessairement – qu'il y avait pas de zones humides.

Évidemment les investigations plus détaillées par la suite, comme on aurait pu faire sur tous les autres sites, ont démontré qu'il y avait des zones humides sur ces terrains-là.

280

PAR LE COMMISSAIRE:

Alors pourquoi dans votre document signé par GENIVAR, dans votre étude comparative des sites du 25 juillet 2011, pourquoi dites-vous que la grille d'analyse se limite à deux (2) critères, le paysage et le potentiel?

285

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Parce que c'est les critères, les dix-sept (17) critères que je vous parle, ils avaient déjà été pris en compte dans l'ensemble de l'étude initiale.

290

C'était des critères, dans le fond, d'exclusion. Donc étant donné qu'on était sur des terrains où ces critères-là n'étaient pas présents, quand on a fait l'étude plus poussée sur les cinq (5) sites pour les comparer, ça donnait rien de ramener ça, on n'avait pas de zones humides.

295

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord, merci de la précision.

300

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Boily, merci monsieur Simard.

305

Donc je vais continuer! Le registre est présentement ouvert, vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions.

Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Poliquin, coordonnatrice de la Commission d'enquête qui est à la table située à l'arrière de la salle.

310

Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience. Donc je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Deux (2) questions par intervention sont permises et ce, sans sous-question. Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet. Toutes les questions et réponses me sont directement adressées.

315

Enfin, je rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

320 Et tel que je l'ai mentionné hier soir, une visite publique aura lieu demain matin au LET de L'Ascension. Donc les personnes intéressées à y participer doivent s'inscrire à l'arrière auprès de madame Renée Poliquin, coordonnatrice de la Commission d'enquête.

325 Le point de ralliement pour le départ de la visite sera situé ici même dans le stationnement de la Salle multifonctionnelle de Saint-Bruno. Des autobus amèneront les analystes et les participants vers le LET de L'Ascension à partir de neuf heures (9 h). Nous serons de retour vers midi.

330 Veuillez noter que la Commission d'enquête ne peut pas procéder à une telle visite si elle n'est pas accompagnée de participants à l'audience publique. Sans la présence des participants, il n'y aura pas de visite.

335 Advenant qu'il y ait une visite, les commissaires voyageront seuls, et ce n'est qu'une fois rendus au LET de L'Ascension-de-Notre-Seigneur qu'ils monteront à bord de l'autobus, ceci dans un souci de neutralité, d'impartialité et de réserve.

PÉRIODE DE QUESTIONS
ÉMÉLIE BRIDEAU

340

PAR LE PRÉSIDENT:

345 Je vais maintenant inviter la première personne inscrite, soit monsieur Charles Harvey. Monsieur Harvey n'est pas là.

Madame Émélie Brideau s'il vous plaît.

Bonjour madame Brideau.

350

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

355 Bonjour. Quelles sont les technologies de traitement thermique servant de comparaison dans le contrat de la firme Dessau de 2010 dont le mandat était de documenter les alternatives de collecte et de traitement des matières résiduelles?

Pourriez-vous faire l'explication des différents principes de ces technologies utilisées pour la comparaison?

PAR LE PRÉSIDENT:

360

D'accord, monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

365

Comme je vous le disais hier, l'étude Dessau, c'est une étude interne, et toutes les recommandations qui ont été faites dans l'étude Dessau nous servaient pour des fins internes et n'ont pas été mises en place et n'ont pas été divulguées, parce qu'on les a pas mises en place et on les mettra peut-être pas en place.

370

Donc c'est beaucoup de recommandations que l'étude Dessau nous faisait, mais qui ne sont pas des choses qu'on a prises pour acquis, puis que la RMR a décidé de mettre en place.

375

Donc même si je répondais à la question, je pourrais pas dire, c'est ça qu'on a décidé. On n'a pas décidé en fonction de l'étude Dessau.

C'était vraiment un document de travail interne. Et on va vous en reparler au niveau de la confidentialité.

PAR LE PRÉSIDENT:

380

Pour compléter un peu la question de madame Brideau! Dans votre cheminement, où en êtes-vous rendus à partir du rapport de Dessau?

385

Quelles sont les actions qui ont été entreprises depuis le dépôt de l'étude jusqu'à maintenant?

Est-ce qu'il y a une réflexion qui s'est faite et est-ce qu'il y a des possibilités ou des probabilités de tel ou tel, où tel type de traitement a été envisagé jusqu'à présent?

390

PAR M. LUCIEN BOILY:

395

Dans l'étude Dessau, monsieur le Président, il y avait treize (13) éléments que Dessau ressortait comme possibilité, soit de cueillette, soit de différentes manières de cueillette, soit de différentes façons de traiter les déchets, par exemple au niveau du compostage, au niveau des cueillettes de troisième voie, etc.

Mais comme je vous l'ai dit, c'était un document de travail pour nous permettre de voir comment on va évoluer dans le temps, mais aussi il faut voir comment aussi vont évoluer les règles gouvernementales et comment on va pouvoir appliquer ça.

400 Donc il y a rien de décidé en rapport avec ces éléments-là que Dessau nous a présentés.

PAR LE PRÉSIDENT:

405 Donc si je comprends bien, rien ne s'est fait jusqu'à présent, sauf d'avoir reçu, sauf avoir pris connaissance du rapport, point à la ligne, c'est ce que je comprends?

PAR M. LUCIEN BOILY:

410 Et de continuer à réfléchir. On continue à réfléchir sur les différents scénarios en fonction de la loi, en fonction des règlements qui s'en viennent.

Mais il n'y a pas de décisions de prises en fonction de cette étude-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

415 Parfait. Monsieur Francoeur.

PAR LE COMMISSAIRE:

420 Pour répondre davantage à madame, parce qu'elle s'interroge, elle, sur les technologies!

425 Est-ce que vous pourriez pas lui dire que peut-être, c'était pris globalement, il y avait pas une technologie particulière, on faisait pas l'analyse de la technologie d'une compagnie ou d'une autre? C'était la filière en général qui était abordée.

Je pense qu'à ce moment-là, elle réaliserait que l'étude ne peut pas répondre à sa question.

PAR M. LUCIEN BOILY:

430 Oui, bien, c'est exactement ça. Dans le fond, c'était une étude globale avec plusieurs possibilités d'alternatives de traitements différents et ça, ça nous servait à l'interne pour faire notre réflexion, et notre réflexion n'est pas terminée.

PAR LE PRÉSIDENT:

435

D'accord, merci monsieur Boily.

Madame Brideau.

440

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

C'était juste pour préciser que dans les documents qu'on peut lire, on inscrit qu'ils ont fait une comparaison, et puis que le traitement thermique, ils font juste dire: les traitements thermiques, c'est pas rentable ou c'est pas une bonne idée.

445

Ils font juste dire: on a fait une comparaison, la collecte de matières résiduelles, l'enfouissement et les technologies de traitement thermique.

PAR LE PRÉSIDENT:

450

Est-ce que vous pourriez préciser, madame Brideau, à quel document vous référez à ce moment-ci? Est-ce que c'est dans l'étude d'impact?

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

455

Bien, je vais vous revenir peut-être au niveau de la pause, je vais fouiller un petit peu plus mes documents, puis je vais vous revenir avec ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

460

Donc ça pourrait être une question complémentaire quand vous aurez trouvé vos documents.

Allez-y avec votre deuxième s'il vous plaît!

465

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

Ma seconde question est: est-ce que le promoteur est au courant d'un projet en cours de l'École Polytechnique ainsi que de la participation de l'entreprise Gemtech sur un futur appareil électroménager pour la maison qui créera de l'énergie avec les déchets de tous les jours, par une technique de pyrolyse?

470

Donc, pour finir ma question, le promoteur est-il au courant que l'enfouissement n'est pas une technologie d'avenir?

475

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boily.

480

PAR M. LUCIEN BOILY:

Monsieur le Président, on est surtout au courant qu'il y a beaucoup de choses qui se travaillent, énormément de projets. Comme on le disait, on a regardé plusieurs et on regarde, et on continue à regarder, comme je viens de le dire tantôt, toutes les avenues possibles.

485

Mais au moment où on se parle, et si on regarde sur un horizon jusqu'à 2020, celles qu'on peut envisager, l'enfouissement demeure une obligation, parce qu'il n'y a pas encore de système qui nous permet de penser que l'enfouissement ne sera plus nécessaire.

490

Et nos prévisions de quarante mille tonnes (40 000 t) en 2020, on croit qu'elles sont très réalistes, même si on trouvait des solutions alternatives très particulières, pourraient enlever certains tonnages, mais on pense pas que d'ici 2020, on peut en venir avec une technologie quelconque, à abolir totalement l'enfouissement.

495

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Boily.

Merci madame Brideau.

500

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

Merci.

505

BERNARD GOBEIL

510

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais demander maintenant à monsieur Bernard Gobeil s'il vous plaît, de bien vouloir se présenter.

Bonjour monsieur Gobeil.

515 **PAR M. BERNARD GOBEIL:**

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

520 Dans le document intitulé "Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station", daté de mars 2013, il est indiqué à la page 4:

"Après analyse de toutes les options, les élus des trente-six (36) municipalités du Lac-Saint-Jean ont pris la décision de procéder à la construction d'un nouveau LET sur leur territoire.

525 "Avant de procéder à ce choix final, ils avaient préalablement validé par appel d'offres, en juin 2008, la possibilité d'exporter les déchets pour une période de cinq (5) ans. À cet effet, une seule entreprise avait déposé un formulaire de soumission.

530 "À la lumière des informations transmises par cette entreprise, les élus ont comparé les prix avec ceux de la construction éventuelle d'un LET et en sont venus à la conclusion qu'en étant propriétaire d'un site, les revenus générés permettraient des économies potentielles de l'ordre de dix millions de dollars (10 M\$) sur la période de cinq (5) ans.

535 "Aujourd'hui, grâce à l'expertise de la RMR, l'actualisation des coûts permet de confirmer ces économies qui sont de l'ordre de quinze millions (15 M\$), ce qui permet d'envisager la construction d'un nouveau LET et d'en être les propriétaires exploitants."

540 Ma question, c'est: est-ce que le promoteur peut préciser comment la soumission de Matrec, pour une période de cinq (5) ans, a permis de valider le choix final?

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci monsieur Gobeil. Monsieur Boily.

545 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

550 Oui, il faut se rappeler qu'à l'époque, quand on a demandé cette soumission-là, c'est une soumission publique, donc le seul soumissionnaire a été Matrec, mais c'était quand même une soumission publique, et à l'époque, lors de cette soumission-là, il fallait se baser sur la vie utile du site qu'on faisait à L'Ascension.

On s'était entendus à L'Ascension pour faire un site qui allait durer cinq (5) ans, donc on était dans l'obligation de demander des soumissions qui correspondaient à la durée du site qu'on faisait, qui était donc de cinq (5) ans.

555 Donc c'est que nos comparaisons se sont faites sur un modèle de cinq (5) ans.

Autre chose! Sans avoir une loi spéciale ou une réglementation spéciale, on ne peut pas non plus contracter, comme Municipalité, parce que la Régie est régie par la même loi que les municipalités, des ententes de plus de cinq (5) ans, et à cette époque-là, on n'était pas rendus là, on n'était pas rendus à prendre des ententes au-delà de cinq (5) ans.

560

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Donc la comparaison s'est faite entre le coût de construction...

565

PAR M. LUCIEN BOILY:

Et d'exploitation.

570

PAR LE PRÉSIDENT:

... et d'exploitation au LET de L'Ascension par rapport à la soumission que vous avez reçue de Matrec?

575

PAR M. LUCIEN BOILY:

Exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

580

C'est ça que je comprends, c'est exact?

PAR M. LUCIEN BOILY:

585

Exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre seconde question, monsieur Gobeil.

590

PAR M. BERNARD GOBEIL:

La réponse, c'est ça?

595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est la réponse.

600 **PAR M. BERNARD GOBEIL:**

Est-ce que la RMR a pris connaissance de la lettre déposée avec la soumission qui mentionnait que nous étions prêts à discuter de la possibilité de réduction de prix dans les éventualités suivantes: la réception au site d'un plus grand volume de matières résiduelles que prévu, une durée d'entente plus longue que cinq (5) ans, une contribution financière gouvernementale pour la construction de la route d'accès, notamment par le biais du programme d'infrastructures?

605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

610 Monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

615 C'est sûr que c'est toutes des choses qu'on a prises en compte. On a pris en compte le fait des coûts se rapportant à aller plus loin, sauf que, comme je vous le disais tantôt, notre projet à L'Ascension se limitait à cinq (5) ans, et on devait se limiter à cinq (5) ans, pour pouvoir comparer des pommes avec des pommes, si on veut, et d'arriver avec des chiffres le plus exact possible, pour que les élus puissent prendre leur décision.

620 Donc la soumission avait été demandée en fonction de la durée du site de L'Ascension.

PAR LE PRÉSIDENT:

625 Merci monsieur Boily. Oui monsieur Francoeur.

PAR LE COMMISSAIRE:

630 Vous dites dans votre étude d'impact, dans les derniers chiffres que j'ai vus, si mon souvenir est exact, que vous envisagez d'arriver à peu près à soixante-quinze-soixante-treize dollars la tonne (75 \$/t-73 \$/t) comme prix moyen sur la durée du site.

PAR M. LUCIEN BOILY:

Exact.

635 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Par contre, j'imagine, je suis pas un entrepreneur en construction, vous pardonnerez mon ignorance et peut-être la naïveté de ma question, je me dis que les cinq (5) premières années qu'on construit un site, ça doit coûter beaucoup plus cher, parce qu'il y a beaucoup d'investissement.

640

J'imagine qu'au début, le prix doit être beaucoup plus élevé, alors comment ça se fait que ça arrivait moins cher qu'à un prix que vous faisait quelqu'un déjà installé avec un site?

645 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Au niveau des coûts, je vais passer la parole à notre ingénieur, si vous voulez bien.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

650

Effectivement, l'investissement initial, lorsqu'on fait un lieu d'enfouissement, va être élevé. Par contre, les ouvrages, on les divise en deux (2); si vous regardez l'étude, il y a des ouvrages, des infrastructures qui sont financés sur le long terme, c'est-à-dire sur la durée de vie du site, système de traitement, etc., qui sont des gros coûts. Donc ça vient ramener le coût à la tonne plus faible.

655

Et là, après ça, on immobilise en fonction de la durée de vie, et c'est financé en fonction de la durée de vie.

660

Donc le chiffre que vous avez, c'est un chiffre moyen, parce qu'on dit ça va être trois (3) ans, mais dans le fond, la RMR, ce qu'elle va faire, elle va moduler son financement sur la durée de vie de chaque ouvrage. Chaque cellule n'a pas nécessairement trois (3) ans chacune.

665

Et c'est pour ça qu'on arrive avec un prix moyen sur une période de quarante-deux (42) ans.

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais au début, ça doit être quand même plus élevé en termes de déboursés absolus, en chiffres réels?

670

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

675 En déboursés absolus, oui, on parle de seize millions (16 M\$) sur les quarante quelques millions qui sont estimés.

680 Mais quand on ramène ça sur une base annuelle, à cause du financement, si vous prenez par exemple à Saint-Alphonse, c'est un investissement de onze millions (11 M\$) qui s'est fait au départ, puis ils arrivent avec un coût moyen correspondant à leur tonnage. Donc c'est sur le financement.

PAR LE COMMISSAIRE:

685 Et ce déboursé actuel inclut les coûts de financement de long terme?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE:

690 Le coût du financement lui-même?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

695 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

700 D'accord, je comprends, merci.

PAR M. LUCIEN BOILY:

705 Monsieur le Président, peut-être juste pour finir de répondre à la question qui vous a été posée! C'est concernant l'augmentation du volume.

710 Matrec nous demandait à l'époque, nous disait que si on augmentait le volume, il pourrait nous diminuer le prix. C'est sûr, vous comprendrez que la Régie des matières résiduelles, on ne veut pas augmenter nos volumes, on veut plutôt les baisser, nos volumes, et c'est là, je pense, que c'est un petit peu la difficulté de s'entendre.

C'est qu'on n'avait pas nécessairement les mêmes visions, les mêmes besoins. Nous autres, notre idée comme Régie des matières résiduelles, on en a parlé hier, c'est de soustraire le maximum de tonnage à notre site et d'aller au centre de tri avec un maximum de tonnage.

715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Boily.

720 **PAR M. BERNARD GOBEIL:**

Est-ce qu'on peut déposer la lettre dont j'ai parlé à la Commission?

PAR LE PRÉSIDENT:

725 Est-ce que c'est une lettre qui était sous signe confidentiel?

PAR M. BERNARD GOBEIL:

Non, cette lettre-là accompagnait la soumission.

730

PAR LE PRÉSIDENT:

Certainement, vous pouvez la déposer auprès de madame Renée Poliquin à l'arrière, monsieur Gobeil.

735

PAR M. BERNARD GOBEIL:

Merci.

740

LUCIEN LAROCQUE

PAR LE PRÉSIDENT:

745

Monsieur Lucien Larocque s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Larocque.

750

PAR M. LUCIEN LAROCQUE:

Bonjour. Moi, ma question se rapporte encore aux goélands. Suite à la diffusion du vidéo qu'ils nous ont montré hier sur la construction d'une cellule à L'Ascension, dans le background, l'arrière-plan, les oiseaux qu'on voyait se promener, c'était bel et bien des goélands.

755

Ils nous disent qu'il n'y aura pas de problème de contrôler les goélands là-bas, on le voit absolument qu'ils sont pas capables de les contrôler là-bas.

760

Comment est-ce qu'ils peuvent nous dire qu'au nouveau site à Hébertville, ils vont être capables de résoudre le problème là?

PAR LE PRÉSIDENT:

765

Écoutez, d'accord, je comprends bien votre question.

770

Monsieur Boily, en fait monsieur Larocque veut savoir, si vous êtes pas capables – non, pas capables – si vous n'êtes pas en mesure, pardon, je me reprends, si vous n'êtes pas en mesure de contrôler les goélands à L'Ascension, comment ferez-vous pour les contrôler ici à Hébertville-Station?

PAR M. LUCIEN BOILY:

775

Justement, on a quelque chose pour vous là-dessus, et je vais passer la parole à monsieur Ouellet.

PAR M. GUY OUELLET:

780

Bien, lorsque nous avons présenté le projet, nous avons fait mention à quelques reprises de la problématique des goélands qui a été soulevée par l'ensemble des citoyens.

785

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a pas de problème, qu'il s'approche et qu'il vienne s'installer à l'avant.

PAR M. GUY OUELLET:

790

Donc j'inviterais monsieur Pierre Molina qui est biologiste et vice-président de Services Environnementaux Faucon.

PAR LE PRÉSIDENT:

795

Bonjour monsieur.

PAR M. PIERRE MOLINA:

800

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

805

On vous écoute.

PAR M. PIERRE MOLINA:

Alors juste, si on pourrait mieux encadrer la question juste au niveau des goélands?

810

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui. Bien en fait, ce qu'il veut savoir, s'il y a une absence de contrôle du goéland à l'heure actuelle au site de L'Ascension, comment la Régie va-t-elle pouvoir le contrôler dans le futur site à Hébertville-Station?

815

PAR M. PIERRE MOLINA:

Alors la Régie nous a contactés il y a environ deux (2) mois, pour essayer de voir un peu les stratégies pour bien comprendre le phénomène de nuisance que les goélands peuvent amener sur un site d'enfouissement.

820

C'est une nuisance qui est de mieux en mieux caractérisée depuis 95 au Québec.

Grosso modo, lorsqu'ils m'ont contacté, la première chose que je leur ai demandée, combien de goélands avez-vous sur votre site? Alors en se basant sur les études d'impact, on voyait que dans le secteur, donc il y avait pas de chiffres exacts sur le site de L'Ascension et encore moins sur le futur site de Hébertville-Station, parce qu'il n'y a pas de données faites pour l'instant.

825

830 Alors les données d'études montraient quelques dizaines, voire centaines de goélands dans la grande zone d'étude, et plus grand que la zone d'étude d'impact, une zone qui incluait la Grande Décharge, la Petite Décharge, le lac Kénogami, la rive du lac Saint-Jean. Donc là, on parlait de plusieurs dizaines, voire quelques centaines, quelques dizaines qui pouvaient nicher aussi sur l'île Gagnon au niveau de la Grande Décharge.

835 En effectuant une étude préliminaire qui a été commandée par la RMR, étude qui n'est pas terminée, on a recensé une étude qui a été produite par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le MDDEFP maintenant, qui caractérisait, une étude par Lupien 2009, qui a été publiée en 2009, qui a été effectuée en 2008, sinon j'ai des copies, et qui caractérisait un nombre environ de mille sept cents (1700) goélands le long de la rivière Saguenay.

840 Malheureusement, il y a pas beaucoup de données disponibles, on a contacté les gens du Service canadien de la Faune, ceux qui sont en charge, responsables d'inventorier les goélands à travers le Québec. Les gens d'Environnement Canada se concentrent surtout dans l'estuaire du Saint-Laurent. Donc on sait combien qu'il y a de goélands là, on parle de deux cent quarante mille (240 000) goélands dans l'estuaire.

845 Dans la région, on devrait pas s'attendre à en voir plus que peut-être environ deux mille (2000) goélands. Mais pour l'instant, on est encore à l'étape d'étudier, c'est notre mandat qu'on a eu par la RMR, de voir combien de goélands potentiels vivent dans le secteur, sont dans le secteur.

850 Et pour ce qui est du site de L'Ascension, pour l'avoir visité pour une première fois la semaine dernière, on a pu former des gens aussi de la RMR pour commencer à caractériser la problématique, pour avoir des chiffres sonnants, des vrais chiffres sur combien de goélands exactement. Donc des employés ont été formés pour faire un suivi environnemental régulier hebdomadaire pour avoir une bonne idée de cette nuisance-là qui est actuelle à L'Ascension, et voir comment on pourrait extrapoler ces chiffres-là par la suite à Hébertville-Station.

855 Et finalement, la première étape, ça a été une étude préliminaire qui est en cours.

860 La deuxième étape, former les gens au niveau du dénombrement, pour caractériser le problème à L'Ascension. Il faut comprendre que le site de L'Ascension, c'est comme, en anglais, excusez-moi l'anglicisme, un "worst-case scenario", dans le sens que c'est un grand site, on est près de la rivière Péribonka, la problématique du goéland n'a pas été adressée parce que, il me semble, d'après ce que je peux comprendre, qu'il y a pas eu une problématique identifiée, c'est-à-dire pas de plaintes, et pas aussi de danger pour la santé et sécurité pour les travailleurs, contrairement sur d'autres sites d'enfouissement où est-ce qu'il y a tellement de goélands, on parle de vingt mille (20 000), trente mille (30 000), quarante mille (40 000) goélands sur un site que là,

870 ça devient un problème pour les opérateurs de machinerie lourde. Ça, c'est dans le sud du Québec, dans la région de Montréal où est-ce qu'on a ces problématiques-là.

875 Dans le coin ici, c'est pas un problème pour les travailleurs, puis on est en train de caractériser la problématique pour le site de L'Ascension, pour faire de l'extrapolation pour le site d'Hébertville-Station.

PAR LE PRÉSIDENT:

880 Grosso modo, selon les données préliminaires, il y a quoi, cent cinquante-deux cents (150-200) goélands qui se promènent à L'Ascension?

PAR M. PIERRE MOLINA:

885 Bien, les chiffres très préliminaires qu'on a en ce moment, la semaine dernière, on avait environ cinq cents (500) à six cents (600) goélands sur le site.

PAR LE PRÉSIDENT:

890 Donc évidemment, il y a risque probablement que s'il y a fermeture à L'Ascension-de-Notre-Seigneur, qu'ils déménagent aussi?

PAR M. PIERRE MOLINA:

Oui.

895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qu'ils suivent la bouffe, c'est ça?

PAR M. PIERRE MOLINA:

900 Oui, potentiellement, il faut pas se cacher qu'un site d'enfouissement, c'est vraiment un attrait important pour les groupes de goélands, les groupes de goélands qui ont une capacité de se déplacer de façon assez importante entre les sites de dortoir, de repos ou les sites de nidification et les sites d'alimentation.

905 Il faut comprendre par contre que la littérature nous démontre que pour l'instant, il y a pas de sites de nidification connus, ce qui est une bonne chose pour la région. Parce que lorsqu'on parle de nidification, on parle de grandes agglomérations, des grands groupes.

910 Là, pour l'instant, les études préliminaires semblent nous indiquer qu'il s'agit de goélands qui sont des flotteurs, des goélands qui sont produits dans l'estuaire, mais qui sont soit trop jeunes pour se reproduire ou qui sont plus vieux et qui décident de plus contribuer à l'espèce.

PAR LE PRÉSIDENT:

915 Merci. Restez là peut-être deux (2) secondes, puis je vais revenir.

 Je vais aller voir du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. L'étude en question de monsieur Lupien, est-ce que ça vous dit quelque chose?

920

PAR M. OMER GAUTHIER:

 Oui, monsieur Lupien, c'est quelqu'un qui travaille dans notre Direction, qui est technicien de la Faune, qui est notre spécialiste au niveau de l'avifaune.

925

 Je pense que les données que monsieur parle doivent venir d'une étude plus globale dans laquelle il a recensé des goélands.

 Mais je crois pas qu'il y ait une étude qui a été faite uniquement sur les goélands.

930

PAR M. PIERRE MOLINA:

 Monsieur le Président, c'est ça, c'est une étude qui est intitulée "Inventaire des aires de concentration des oiseaux aquatiques du lac Saint-Jean, la rivière Saguenay, du lac Kénogami, de quelques plans d'eau et de la plaine d'Hébertville". Donc c'était les oiseaux aquatiques dont les goélands.

935

PAR LE PRÉSIDENT:

940 Donc c'est un travail qui avait été fait par un étudiant, vous dites?

PAR M. PIERRE MOLINA:

 Non, c'est un technicien de la Faune.

945

PAR M. OMER GAUTHIER:

C'est le Ministère qui a fait cette étude-là. Comme je dis, une étude globale sur les oiseaux aquatiques.

950

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est possible quand même d'en faire le dépôt?

955

PAR M. OMER GAUTHIER:

Aucun problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

960

Parfait. Maintenant, qu'est-ce qu'on fait s'il y a des goélands? Je veux savoir comment vous allez fonctionner.

PAR M. PIERRE MOLINA:

965

Qu'est-ce que moi je ferais ou qu'est-ce que la Régie va faire?

PAR LE PRÉSIDENT:

970

Bien, si la Régie vous a engagé, je présume que vous allez faire des recommandations.

PAR M. PIERRE MOLINA:

975

Exactement. Donc en fonction de la problématique des goélands, c'est important de moduler la réponse par rapport à la présence, et qu'est-ce qu'ils font sur le site.

C'est sûr qu'une étude plus globale sur la problématique du goéland va nous le dire.

980

C'est sûr, pour s'être déjà rencontrés dans d'autres audiences, où qu'on parle de ce qu'on fait sur des sites d'enfouissement comme à BFI Lachenaie où est-ce qu'on a une équipe de gens du lever au coucher du soleil, qui font le même genre de travail qu'on effectue dans un aéroport pour la sécurité du public. C'est un travail très considérable, mais là, on est en présence de la plus grosse colonie de goélands à bec cerclé, cinquante mille (50 000) couples, on parle de cent mille (100 000) individus, et lorsque les jeunes éclosent, on parle de trois cent mille (300 000) individus.

985

Donc juste pour rassurer les gens, on n'a pas ces chiffres-là du tout du tout dans la région. On pense environ deux mille (2000). Donc on n'est pas du tout dans le même type de nombre.

990 Comment on les gère par la suite, j'ai une présentation, sinon on peut s'en tenir juste au verbal.

PAR LE PRÉSIDENT:

995 On va aller à la présentation, mais avant, juste par intérêt personnel! Est-ce que ça diminué un petit peu chez BFI à Lachenaie?

PAR M. PIERRE MOLINA:

1000 À BFI Lachenaie, depuis 95 on fait un suivi très serré des goélands en dénombrant les goélands de façon quotidienne, trois (3) fois par jour, et en faisant des statistiques rigoureuses sur le nombre de goélands, données qui ont été validées par l'UQAM.

1005 Et on est à quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) d'efficacité. Ça veut dire que sur un site où est-ce que potentiellement, il peut y avoir trois cent mille (300 000) goélands qui sont à huit kilomètres (8 km) à vol d'oiseau du site – huit kilomètres (8 km), pour un goéland, c'est prendre une marche au coin de la rue – le maximum de goélands qu'on va avoir, c'est environ mille (1000), mille cinq cents (1500) goélands dans l'année. Ça, c'est la période de pointe.

1010 Puis la plupart du temps, il y a pas de goélands, pas du tout. Et c'est un site qui accueille à peu près un million (1 M) de tonnes de déchets, donc c'est pas du tout de l'envergure du site qu'on parle ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

1015 Est-ce que vous envisagez d'emmenner vos buses ici à Hébertville-Station?

PAR M. PIERRE MOLINA:

1020 Alors monsieur le président fait référence à l'utilisation d'oiseaux de proie entraînés, la technique de fauconnerie qui est une technique très écologique, très intéressante. Ça, c'est les méthodes qu'on appelle actives.

1025 Je sais pas si on pourrait faire, j'ai à peu près cinq-six (5-6) diapositives qui fait un résumé de comment on gère les goélands sur un site d'enfouissement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

1030 **PAR M. PIERRE MOLINA:**

Monsieur le Président, est-ce que vous voulez le plan d'actions ou vous voulez les méthodes de contrôle?

1035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Faites-nous le plan d'actions, faites-nous les mesures de contrôle également, parce qu'on va avoir deux (2) questions en une (1)!

1040 **PAR M. PIERRE MOLINA:**

1045 Alors première étape, l'acquisition de connaissances que je parlais tantôt; une étude préliminaire qui est en cours, qui va permettre de mieux caractériser la présence des goélands; une revue de littérature qui a été effectuée. On attend encore des données des groupes d'ornithologues pour avoir une idée plus juste du nombre de goélands dans le secteur. Donc elle est en cours.

1050 Ici, caractérisation de la problématique actuelle! Grosso modo, formation des gens. Sur un site d'enfouissement, on sait le nombre de camions, le tonnage, on a une idée de combien de lixiviat est traité, on a une idée de combien de biogaz sont brûlés; par contre, on n'a pas d'idée au Québec combien de goélands sur un site.

1055 Donc ce qui est intéressant avec le projet en cours, c'est que c'est la première fois qu'on nous demande, puis ça, on n'est pas seulement actifs au Québec, mais à travers l'Amérique du Nord, c'est la première fois qu'on nous demande de faire une caractérisation avant qu'un nouveau site ait lieu, donc je suis bien content de pouvoir faire cette formation-là, pour bien quantifier la problématique de façon objective.

1060 Et la troisième étape, la récolte de données complémentaires qui va être présentée dans le cadre d'une étude plus globale. Donc on va présenter les chiffres qu'on va avoir eus, un inventaire des goélands dans la région sur l'équivalent d'un an, et les méthodes pertinentes pour gérer les goélands.

1065 Dernière étape! Un plan d'actions concret sur comment gérer les goélands sur le site en fonction des données qu'on aura trouvées à l'étape 3. Donc bien aiguïser les outils disponibles versus la problématique spécifique qui est au site.

1070 Il y a pas de recette miracle pour gérer des goélands sur un site. Quand on parle de biogaz, il faut les capter; quand on parle de lixiviat, il faut les capter, les traiter. Les goélands, c'est une ressource qui se promène beaucoup, on parle de cinquante-soixante kilomètres (50 km-60 km) de déplacement, donc c'est très très dynamique comme problématique.

1075 On parle de problématique archaïque souvent dans le jargon du risque, mais les méthodes existent pour faire ça.

Donc l'étape logique, ce serait peut-être pour peut-être informer le public qui est ici des différentes méthodes qui sont disponibles pour faire la gestion.

Ça va être la prochaine présentation sur les méthodes de contrôle.

1080 Donc pour les méthodes de contrôle, donc il y a deux (2) types de méthodes. Les méthodes qu'on qualifie de passives.

1085 Ce qui est intéressant avec les méthodes passives de gestion, c'est que c'est des méthodes à moyen et long termes. C'est des méthodes faites pour empêcher les goélands à utiliser le site d'enfouissement, contrairement aux méthodes actives qu'on va parler dans quelques instants et qui sont des méthodes, c'est comme un Band-Aid, on a des goélands, il faut s'en débarrasser, parce que nos méthodes d'aménagement ou de modification de l'habitat fonctionnent pas, là, on doit les effaroucher avec des oiseaux de proie entraînés, la pyrotechnie et d'autres méthodes qu'on va voir dans quelques instants.

1095 Lorsqu'on gère efficacement nos eaux de surface ou le rebord, les buttes de glaise, de terre, de sable ou tout autre matériel qui est utilisé dans un site d'enfouissement de façon efficace, donc minimiser la taille de ces accumulations-là, bien, ça va minimiser les aires de repos. Si un goéland utilise un site, c'est parce qu'il peut, oui, s'alimenter, mais surtout il peut s'alimenter rapidement et aller se reposer.

1100 Donc en ayant des aires de repos minimisées, en mettant de la végétalisation ou en mettant des buttes plus petites, on va avoir beaucoup moins de présence de goélands.

Ne vous inquiétez pas ici, dans le cas de cette image-là, on est dans le plus gros site d'enfouissement au Canada!

1105 Donc comment on peut gérer aussi la végétation! Exemple, on creuse une belle cellule ici; une fois que la cellule est terminée, on va la caper, qu'on appelle et si on laisse ça sur de la glaise, eh bien, c'est pas très efficace, parce que ça fait un super perchoir, une nouvelle butte, une aire de repos pour le goéland. Les goélands ne se perchent pas dans un arbre, ils se perchent au sol ou dans l'eau, ils se sentent en sécurité. Ils voient au loin un prédateur qui peut arriver.

1110 Donc en mettant des graminées, du gazon sur le dessus des buttes, ça va minimiser l'utilisation, ça va empêcher en fait l'utilisation des goélands sur cette butte-là. Je pense que les gens de la RMR en ont parlé hier, l'importance de laisser la végétation, au moins vingt centimètres (20 cm) de haut.

1115 Très important aussi, puis l'étude d'impact en fait mention, un recouvrement journalier efficace. Alors quand on a un site d'enfouissement, puis ça, c'est pas au Québec, pour pas vous inquiéter, lorsqu'on a beaucoup de déchets, une grande aire d'enfouissement avec beaucoup de déchets visibles, c'est sûr que ça va attirer les goélands.

1120 Les goélands ont une vision très très bonne, ils peuvent voir de la nourriture à un (1 km), jusqu'à deux kilomètres (2 km) de distance. Donc mieux on les recouvre, moins les goélands vont venir. Ça, c'est une des méthodes qui est disponible. Je dis pas que c'est ça qui faut qu'il soit utilisé; lorsqu'on manque de matériel de recouvrement, on peut utiliser aussi des toiles pour recouvrir les déchets. C'est juste un exemple, pour que les gens voient un peu qu'est-ce qui peut être utilisé pour recouvrir. D'habitude, c'est du matériel de recouvrement qui est utilisé comme de la terre, du "fluff" et autres.

1125 Pour les méthodes d'exclusion, on peut aussi utiliser des filets. Bon, dans un site d'enfouissement, c'est plutôt au-dessus des bassins, des petits bassins que cette méthode est utilisée, des câbles aériens.

1130 Prochaine diapo! Sur des petits bassins, encore une fois, des câbles aériens. Ça ici, malheureusement le mot anglais, des "birds balls", c'est le nom du produit. Ça, c'est plutôt utilisé dans un aéroport pour des tout petits bassins, des bassins utilisés pour les eaux de surface.

1135 Et finalement, autour des bâtiments, au pourtour du bâtiment, sur les corniches, on peut utiliser des fils en hérisson posés de façon intelligente, et c'est très efficace pour empêcher les goélands à se percher sur le dessus des bâtiments, parce que si les goélands commencent à utiliser ça comme perchoir, les fientes vont causer une nuisance assez importante pour les utilisateurs du bâtiment.

1140

Pour les méthodes actives, une très bonne méthode, c'est les outils pyrotechniques. C'est très efficace et ça demande, suite à une formation de base, on peut facilement les utiliser de façon sécuritaire.

1145

J'ai un vidéo, est-ce qu'on a besoin de le voir, non!

La prochaine! Les cris de détresse aussi, ça, c'est un genre de système de haut-parleurs qu'on installe sur un véhicule pour justement renforcer la peur du site. Donc c'est comme s'il y avait tout le temps des goélands ou des gens qui crient, attention, attention, il se passe quelque chose sur le site, donc les cris de détresse sont un bon moyen, mais toujours en conjonction avec la pyrotechnie ou avec la fauconnerie.

1150

On peut pas juste faire jouer des systèmes de haut-parleurs, puis ça va faire peur aux goélands. Ça, c'est malheureusement faux, puis bon, dans l'industrie, des fois, ils vendent ce produit-là comme étant un produit miracle, pour se débarrasser des oiseaux, c'est pas comme ça que ça fonctionne.

1155

Prochaine diapo! Les canons à gaz. J'ai déjà vu sur certains mandats au niveau du ministère de l'Environnement d'obliger un site à utiliser au moins un canon à gaz, pour montrer qu'ils font quelque chose pour l'effarouchement des goélands. Personnellement, puis pour l'avoir étudié dans les études avec l'UQAM, lors des trois (3) dernières années, le canon à gaz est une méthode pas appliquée, pas efficace pour les goélands. Donc je suggère pas que cette méthode soit retenue. De plus, elle crée une nuisance auditive, étant donné que c'est des coups qui équivalent à un coup de décharge de 12, donc c'est pas très intéressant pour le résident.

1160

Les faux goélands ou les carcasses de goélands, ici, c'est une silhouette, un faux goéland qu'on utilise et qu'on lance, qu'on fait l'effarouchement.

1165

Donc le fait que les goélands voient un autre goéland qui est comme malmené par un humain au sol, ça va augmenter la crainte des goélands vis-à-vis l'utilisation de ce site-là en particulier. Encore une fois, ça prend une personne relativement expérimentée pour utiliser cet outil-là, toujours en conjonction avec soit la pyrotechnie, soit la fauconnerie.

1170

Finalement, la fauconnerie! Comme on a déjà discuté par le passé, l'utilisation d'oiseaux de proie entraînés, donc c'est pas des oiseaux de proie qu'on relâche sur le site, puis qui volent naturellement, qui restent autour du site. Ça prend un opérateur, un technicien ou un biologiste qui fait voler les oiseaux plusieurs fois par jour, pas seulement quelques heures par semaine. Souvent, c'est plusieurs heures par jour pour renforcer l'idée qu'il y a un prédateur sur le site.

1175

1180

Oui, c'est une méthode qui est intéressante, mais c'est pas une méthode qui est applicable à tous les sites. Ça dépend toujours du niveau de problématique, mais c'est très efficace.

1185 Toutes les méthodes que vous voyez ici en ce moment – OK, c'est un court vidéo qui montre un peu comment fonctionne la fauconnerie! Un vidéo, ça marche jamais bien dans un PowerPoint!

1190 Donc si on revient juste à la diapositive qui présente les méthodes actives! Toutes les méthodes actives que vous voyiez tantôt, ce sont des méthodes – donc toutes ces méthodes-là ont été évaluées par Transport Canada en 98 puis ont été identifiées comme les meilleures méthodes disponibles pour faire la gestion des oiseaux en général, pour le péril aviaire, pour le danger que représente la faune, surtout pour l'aviation.

1195 Puis une étude récemment effectuée par l'équipe de Jean-François Giroux de l'UQAM a aussi validé ces méthodes-là comme les plus efficaces comme méthodes actives.

Mais c'est sûr, un petit commentaire, les méthodes passives, la gestion du site, sont beaucoup plus efficaces à moyen et long termes que les méthodes actives qui sont, elles, un Band-Aid pour un problème qui est plus grand, mais qui sont très efficaces.

1200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Molina. Monsieur Francoeur, vous avez une question, je crois?

1205 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui. En hiver, il y en a autant ou il y en a moins?

PAR M. PIERRE MOLINA:

1210 Tout me porte à croire que l'hiver, il y aurait très peu ou pas du tout de goélands dans le secteur.

PAR LE COMMISSAIRE:

1215 Est-ce qu'il y a une population résiduelle en hiver au lac?

PAR M. PIERRE MOLINA:

1220 Malheureusement, il y a pas de données vraiment disponibles qui confirment ça. Mes
connaissances en tant que biologiste me disent que l'hiver, il devrait pas y avoir de goélands dans
le secteur.

1225 Des corneilles, corbeaux, oui, mais il devrait pas y avoir de goélands l'hiver. L'hiver qui
correspond à peu près du mois de décembre jusqu'à peu près le mois de mars, il y aurait très peu
ou pas du tout de goélands dans le secteur.

PAR LE COMMISSAIRE:

1230 Est-ce que les gens de la Faune confirment ça?

PAR M. OMER GAUTHIER:

1235 Oui, ça va dans ce cas-là. Je les côtoie tous les matins depuis trente (30) ans, des goélands
sur la rivière Saguenay, puis quand l'hiver arrive, tu les vois plus, ils disparaissent et
réapparaissent au printemps.

PAR LE COMMISSAIRE:

1240 Complètement?

PAR M. OMER GAUTHIER:

Oui, ils disparaissent complètement.

1245 **PAR LE COMMISSAIRE:**

1250 Est-ce qu'il est possible que les goélands utilisent comme aires de repos les lacs voisins?
S'ils sont plus concentrés autour du site d'Hébertville, moi, je sais qu'à mon lac, il y en a des
goélands qui viennent régulièrement, parce qu'il y a des trucs intéressants à manger pas loin, mais
dans la mesure où c'est une population qui peut être relativement importante, vous avez parlé
d'une possibilité de cinq-six cents (500-600) à L'Ascension, donc ça pourrait être quelque chose
d'équivalent à Hébertville, sur les lacs voisins, est-ce que c'est possible qu'il y aurait une
fréquentation plus assidue, une fois qu'ils ont mangé, qu'ils s'en aillent se reposer sur les lacs?

1255 **PAR M. PIERRE MOLINA:**

Je sais pas combien qu'il y a de lacs à Hébertville-Station proches du site. J'ai pas fait l'analyse de la grosseur des lacs.

1260 En général, les goélands aiment les grandes étendues d'eau, les gros plans d'eau. Exemple, la rivière Péribonka près du site de L'Ascension. Pour ceux qui iront voir le site demain, on voit que c'est une bonne étendue d'eau qui peut être un attractant assez intéressant pour le goéland.

1265 Puis plus le plan d'eau est petit et plus c'est boisé autour, plus ça fait un effet qu'on appelle d'entonnoir, donc pour le goéland, c'est un petit peu moins intéressant à utiliser.

Mais c'est certain qu'un plan d'eau pour le goéland est une aire de repos.

1270 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Et quand vous utilisez des pièces de pyrotechnie, vous avez dit tout à l'heure que le canon au gaz donnait à peu près l'équivalent d'une décharge de calibre 12. Est-ce que les autres pièces de pyrotechnie, ça pourrait donner à peu près combien en termes de dB?

1275 **PAR M. PIERRE MOLINA:**

1280 Bien, les pièces pyrotechniques, ce qui est intéressant, bien, il y a plusieurs types de pièces. Les deux (2) pièces les plus utilisées sont les pièces qu'on appelle les détonantes qui montent à peu près à cinquante pieds (50 pi). Une pièce détonante, c'est l'équivalent d'un coup de 12. Ça, ça monte à cinquante pieds (50 pi), puis ça fait une bonne détonation.

1285 Ça, c'est pour faire lever le goéland, pour l'inquiéter. Tandis que les pièces crépitantes qu'on appelle, une balle qui est plutôt verte, qui monte jusqu'à cent pieds (100 pi), c'est un bruit beaucoup moins fort, un crépitement qui monte dans le ciel et qui suit une lumière, aussi une lumière très faible pour nos yeux à nous, mais pour le goéland, c'est très stressant de voir un objet dirigé vers lui, puis ça, ça permet de diriger les goélands vers une direction, pour les renvoyer vers un endroit X qu'on sait où le goéland vient d'habitude, où est-ce qu'il se trouve.

1290 Donc ces pièces-là, en termes de bruit, j'ai pas de données, mais la pièce crépitante n'est pas une pièce qui crée une nuisance à plus de quatre cents mètres (400 m) à peu près, cinq cents mètres (500 m).

1295 Tandis que les pièces détonantes, explosives, eux autres, dépendamment des températures, du vent, ça peut aller jusqu'à peu près un kilomètre.

PAR LE COMMISSAIRE:

1300 À la chasse, les 12, on les entend plus loin que ça, ça, je peux vous dire ça!

PAR M. PIERRE MOLINA:

1305 Oui, bien, on peut l'entendre, mais l'entendre puis que ça devient une nuisance, c'est ça qui est difficile à bien quantifier.

PAR LE COMMISSAIRE:

On en utilise beaucoup dans une journée?

1310 **PAR M. PIERRE MOLINA:**

1315 Bien, dans un site, là, j'ai pas donné le nom du site, mais dans certains sites où est-ce qu'ils utilisent seulement cette méthode-là, sans formation, j'ai vu des gens utiliser en une journée, pendant les périodes de pointe où est-ce qu'il y a beaucoup de goélands, surtout dans le sud du Québec, utiliser cinq cents (500) pièces, six cents (600) pièces. Mais ça, c'est des choses que nous, on suggère pas du tout.

1320 Chaque pièce qu'on tire, c'est un dollar (1 \$) à peu près. Donc quand quelqu'un utilise ce nombre de pièces là, c'est qu'il sait pas ce qu'il fait.

Normalement, en moyenne, sur un gros site d'enfouissement, comme, exemple, on va prendre BFI Lachenaie où est-ce que j'ai une équipe qui travaille là depuis 95, on en tire, là, peut-être quelques milliers sur toute une année. Donc c'est très très peu, là.

1325 **PAR LE COMMISSAIRE:**

1330 Est-ce que vous voyez, de la part de cette espèce que vous semblez bien connaître, des impacts potentiels pour des gens qui pourraient rester à un demi-kilomètre (1/2 km), un kilomètre (1 km), dans des milieux de villégiature?

Quel type de nuisance ça pourrait générer dans leur environnement?

PAR M. PIERRE MOLINA:

1335 Bon, ça, c'est sûr que c'est un facteur qui est beaucoup plus subjectif, parce que la perception des gens vis-à-vis le goéland, c'est quelque chose qui est très personnel, autant pour le bruit que les odeurs.

1340 Mon expérience, pour participer à des audiences puis rencontrer des clients comme ça dans cette problématique-là, me fait dire que tout va dépendre des couloirs de déplacement.

1345 Si les goélands utilisent le site en petit nombre et ponctuellement, il se peut que les gens qui habitent à un kilomètre (1 km), deux kilomètres (2 km) vont même pas se rendre compte de la différence du nombre de goélands qu'ils ont en ce moment versus lorsqu'il va y avoir le site.

1350 Par contre, disons que si le site faisait vraiment un travail médiocre, vraiment un mauvais travail de gestion du goéland, puis qu'on a – en ce moment, on peut dire qu'il y a au moins six cents (600) goélands qui utilisent le site, disons hier, ça, c'est les chiffres que j'ai eus d'hier, même six cents (600) goélands, j'ai pas vu de gens pour l'instant, mon expérience, d'avoir des plaintes reliées à un groupe qui équivaut à six cents (600) goélands.

Mais là, c'est ça les chiffres très préliminaires que j'ai pour l'instant.

PAR LE COMMISSAIRE:

1355 D'accord. Il y a des gens qui ont exprimé l'idée, j'ai vu ça jusqu'à présent, on mentionne même dans l'étude d'impact, si je ne m'abuse, qu'on craint pour la qualité de l'eau des lacs ou des milieux de villégiature avoisinants.

1360 Je voudrais poser la question à la RMR. Est-ce que préventivement, ça pourrait être une bonne idée de faire une analyse de la qualité de l'eau des plans d'eau de villégiature dans un rayon mettons d'un kilomètre, pour que si jamais il y a des questionnements là-dessus, qu'on puisse voir s'il y a effectivement un impact mesurable ou aucun?

1365 J'imagine qu'il peut y avoir plus de bactéries si les goélands se mettent à fréquenter un plan d'eau systématiquement, il pourrait y avoir une augmentation de bactéries.

1370 Est-ce que dans vos mesures de suivi, parce que je l'ai pas vue, celle-là, ça pourrait pas être quelque chose à inclure de faire un avant et après, pour vérifier s'il y a modification de la qualité de l'eau?

PAR M. LUCIEN BOILY:

1375 Bien moi personnellement, je pense que c'est une excellente idée. Je pense qu'on peut s'engager à le faire.

1380 Parce que faire l'analyse d'eau, on va déjà avoir des piézomètres tout le tour du site, et d'aller plus loin et d'analyser l'eau des différents lacs, c'est sûr, en autant qu'on a la permission d'y aller. Parce qu'il y a certains lacs qui sont privés, qu'on n'a pas nécessairement la permission d'accéder au moment où on se parle.

1385 Mais à partir du moment où on a la permission de le faire, je pense que ce serait extrêmement intéressant d'avoir déjà une qualité d'eau au moment où on se parle, puis de vérifier au fur et à mesure plus tard si la qualité de l'eau se dégrade ou pas.

Je pense que c'est une excellente idée et qu'on va mettre sûrement en application, on va le noter.

PAR LE COMMISSAIRE:

1390 À L'Ascension, est-ce que la problématique des goélands – puis monsieur pourrait peut-être me dire, vu qu'il soulève la question, je me dis, lui, il doit avoir un problème avec les goélands s'il en parle – est-ce que ça a été un élément important dans le mouvement d'opinion au sein de la population qui a voulu qu'on arrête d'enfouir des déchets?

1395

PAR M. LUCIEN BOILY:

1400 Non, absolument pas. On n'a pas de plaintes, on n'a pas de réactions, et je peux vous dire que j'ai un chalet à un kilomètre du site de L'Ascension, personnellement, et les goélands sont sur la rivière Péribonka.

1400

Ça fait partie du paysage, c'est pas énorme, mais la rivière Péribonka, c'est une grande étendue d'eau, et il n'y a pas de problème dans le coin. Tous mes voisins de chalet se sont jamais plaints de goélands ou quoi que ce soit.

1405

PAR LE COMMISSAIRE:

OK. Est-ce que vous, vous voyez un problème particulier en soulevant cette problématique?

1410 **PAR M. LUCIEN LAROCQUE:**

Comme, je crois, ce qu'il vient de décrire, c'est qu'il est tellement habitué d'en voir des goélands qu'il les voit plus, là! Je veux dire, quand tu es exposé à un irritant à un moment donné que ton corps s'habitue, que ce soit au niveau de la senteur, le bruit, je pense que c'est ça que tout le monde a l'expérience présentement.

1415 Parce que présentement, nous autres à notre lac, la seule affaire qu'on a, c'est un couple de huards qui vient l'été, puis c'est tout. Et puis des bernaches l'automne. À part de ça, des goélands, on n'en a pas pantoute.

1420 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord.

1425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Larocque, c'est un terrain privé, en fait c'est un lac privé, chez vous?

1430 **PAR M. LUCIEN LAROCQUE:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1435 Monsieur dit qu'il est prêt à faire l'analyse de la qualité de l'eau à l'heure actuelle, est-ce qu'avec les autres résidents de ce lac, est-ce que vous allez permettre au promoteur d'aller prendre des échantillons d'eau pour en valider la qualité ou vous allez dire non, je ne veux rien savoir?

1440 **PAR M. LUCIEN LAROCQUE:**

Qu'ils prennent rendez-vous avec nous autres demain, pas demain matin, parce que j'ai un rendez-vous, on peut y aller vendredi matin s'ils veulent.

1445 Si les autres résidents veulent pas, j'ai mon propre quai. C'est sûr que cette semaine, il y a encore de la glace sur le lac, on pourrait attendre au mois de mai que ça fonde.

PAR LE COMMISSAIRE:

1450 C'est pas le meilleur moment de l'année.

PAR LE PRÉSIDENT:

1455 Effectivement, en fait, je pense pas que la Régie veuille le faire demain matin, mais je pense que monsieur Boily s'est engagé à le faire.

Et évidemment, je pense que monsieur Savoie en a pris bonne note également, ça fait que ça fera partie sûrement des choses qui seront dans le décret d'autorisation. En tout cas, il y a de bonnes chances que ce soit dans le décret d'autorisation.

1460 Donc monsieur Boily, vous communiquerez avec monsieur. Évidemment, les résultats seront envoyés au Ministère, il va de soi.

Oui monsieur Francoeur.

1465

PAR LE COMMISSAIRE:

1470 Une petite dernière pour la Faune! Est-ce qu'après avoir entendu ça, ça vous satisfait? Auriez-vous d'autres commentaires sur le dossier à ajouter?

Entre autres, moi, il y a un aspect que j'aimerais bien vous voir développer, c'est: est-ce que l'augmentation des goélands dans une région a un impact sur d'autres espèces? Ça prend tu la place dans la niche écologique globale? Est-ce que les goélands tassent d'autres espèces?

1475 **PAR M. OMER GAUTHIER:**

Bien, je peux vous dire, premièrement, que l'expertise goéland, monsieur semble disposer d'un vécu assez impressionnant.

1480 Pour ce qui est de niche écologique, la nature a horreur du vide, et que les goélands prennent la place d'autres espèces, avec les densités de goélands qu'on a ici, c'est peu probable, très peu probable.

1485 Ailleurs, quand on parle de goélands, avec les densités qu'il a exprimées tantôt, c'est assez important, c'est une autre dimension.

Mais à l'heure actuelle, ce qu'on voit en région, c'est, à mon avis, très peu probable.

PAR LE COMMISSAIRE:

1490 D'accord. Donc ces explications, ça vous semble complet?

PAR M. OMER GAUTHIER:

1495 Bien, l'approche m'apparaît logique. Premièrement, les approches passives qui fassent en sorte que l'espèce trouve le moins d'intérêt à être présente sur le site, ça, c'est une chose.

La deuxième, si malgré tout, on trouve qu'il y a de la densité trop élevée, c'est une approche active, comme monsieur l'amène.

1500 À partir de là, c'est un contrôle en continu par la suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

1505 Merci monsieur Gauthier.

Je vais aller voir du côté de monsieur Girard de Santé et Services sociaux. Est-ce que les goélands sont, pour la Santé, une préoccupation?

PAR M. BENOÎT GIRARD:

1510 Pour la santé publique, les goélands, ça peut être une nuisance, comme on a pu le remarquer, et on est dans le domaine des nuisances.

1515 Donc ça peut avoir des effets d'ordre psychosocial, effectivement.

Du côté des contaminations comme telles ou des effets microbiologiques, ça a été étudié dans le passé, ça a été examiné, cette situation-là, par certains experts en maladies infectieuses, et il ne semble pas que ça puisse avoir un impact sur la santé publique comme telle au niveau infectieux comme tel.

1520 Donc oui au niveau d'une nuisance d'ordre psychosocial, mais non au niveau maladie infectieuse comme telle.

PAR LE PRÉSIDENT:

1525 Merci monsieur Girard.

Maintenant, votre deuxième question! Ça a été long la première, n'est-ce pas! Je pense qu'on l'a vidée quand même pas mal.

1530

PAR M. LUCIEN LAROCQUE:

Ma deuxième question porte sur le même vidéo. On voit que quand un véhicule vient déverser les résidus, les déchets, c'est pompé dans une aire ouverte.

1535

Le site, c'est sur le top d'une montagne, et à Hébertville-Station, où ce qu'on est, c'est très venteux. L'expression, il vente à écorner les bœufs, ça s'applique très bien pour nous autres!

Avant qu'ils recouvrent ça, qu'est-ce qu'ils vont faire pour que les sacs de plastique, toutes les matières qui sont légères, qu'un coup de vente emporte partout, ça se ramasse partout dans la région aux alentours, qu'est-ce qu'ils vont faire pour ça?

1540

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, on va aller voir monsieur Boily à ce sujet!

1545

PAR M. LUCIEN BOILY:

Je vais demander à monsieur Simard de nous dire les techniques qu'on emploie.

1550

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Effectivement, le site est situé sur un promontoire, mais il faut comprendre que l'assise du site est plus bas, parce qu'on a comme deux (2) buttes, si je peux utiliser l'expression, qui sont quand même assez hautes sur ce terrain-là.

1555

Nous, on vient se placer à l'intérieur de ces buttes-là. Donc on est peut-être, je dis ça à l'œil, peut-être sept-huit mètres (7 m-8 m) plus bas lorsqu'on va commencer les opérations.

Donc le vent comme tel, on sera pas exposé au vent.

1560

Et le contrôle des matières qui peuvent partir au vent, ça se fait par la compaction rapide, ça se fait par le recouvrement journalier qui peut être augmenté aussi, si on veut l'augmenter. Il y a rien qui dit, le règlement exige qu'on fasse un recouvrement journalier à la fin de chaque journée d'opération, mais il y a rien qui nous empêche de le faire deux (2) fois par jour.

1565

Donc si ça devient un problème, la Régie pourra mettre en place des dispositifs pour ça.

1570

Il y a des clôtures pare-papiers qui se font aussi, qu'on peut mettre proche du front de déchets dans la direction des vents, pour capter les choses, les matières qui pourraient partir au vent.

1575

Et autour du site, bien, c'est un site quand même qui est boisé. On n'est pas dans une plaine, donc advenant qu'il y a des matières qui s'échappent, bien effectivement, elles vont se ramasser dans la zone tampon autour et là, la Régie fait l'entretien régulier de ça pour empêcher les matières volantes.

PAR M. LUCIEN BOILY:

1580

Pour votre information, monsieur le Président, on a actuellement une personne qui est dédiée exclusivement à ça, à se véhiculer sur le site et à ramasser au fur et à mesure ces choses volantes là qui peuvent se répartir.

1585

Et en période de printemps, on a une équipe qui fait le nettoyage. On sait que l'hiver, des fois, ça peut rester pris dans la neige, au printemps on fait un nettoyage final du site.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Boily. Oui monsieur Francoeur.

1590

PAR LE COMMISSAIRE:

Je voudrais savoir, est-ce qu'il va y avoir une clôture autour du site?

1595

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Non.

1600

PAR LE COMMISSAIRE:

Pas de clôture?

1605

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Non. La clôture se trouve autour du système de traitement d'eau, ça, c'est obligatoire selon le REIMR.

Mais il y a pas de clôture autour du site et à ma connaissance, il y a aucun site au Québec qui a une clôture sur tout le pourtour du site de façon à l'isoler.

1610 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc les barrières ou clôtures dont vous parliez, ce serait juste pour capter les papiers autour de l'endroit où on enfouit, pas autour de l'ensemble du site?

1615 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

C'est ça, c'est des clôtures pare-papiers. C'est des clôtures qui sont amovibles, qu'on peut déplacer.

1620 Donc selon l'avancement du front de déchets, le front d'enfouissement, on peut les déplacer au fur et à mesure et le mettre en fonction de la direction des vents également. Donc c'est déplacé à chaque journée. C'est une des techniques qui est utilisée.

1625 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et le nettoyage, la fréquence, puis jusqu'à quelle distance on nettoie? On va dans le bois voir assez profondément?

1630 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Oui, on fait l'ensemble du pourtour en bordure de la forêt, etc. On fait tout le tour du site pour ramasser tout ce qu'on peut voir autour du site.

1635 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais une fois par semaine, par mois?

1640 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

C'est en continu. On a une personne attachée à ça, dédiée à ça exclusivement.

1645 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Il y a une autre chose qui peut s'échapper des camions, c'est que quand ils circulent avec évidemment la compression qui s'est faite dans les déchets, j'ai souvent, il me semble, observé les camions dont il s'écoulait des lixiviats.

1650 C'est une source d'odeur sur les routes, je veux bien croire qu'on met des abat-poussière qui vont peut-être neutraliser un peu cette odeur-là, mais qu'est-ce que vous faites pour contrôler, parce que ça peut être une source pour répandre des bactéries, des microbes, j'imagine, en tout cas c'est une nuisance à différents égards, qu'est-ce que vous en pensez?

PAR M. LUCIEN BOILY:

1655 Je vais laisser répondre monsieur Simard, mais je peux vous dire qu'on est à L'Ascension, puis on passe dans le village de L'Ascension, dans plusieurs villages avec nos camions, et on n'a jamais eu de problèmes de déversement de lixiviat.

PAR LE COMMISSAIRE:

1660 C'est complètement étanche?

PAR M. LUCIEN BOILY:

1665 On n'a jamais eu ça. On n'a jamais eu aucune plainte, rien à ce niveau-là.

Sauf que, comme vous dites tantôt, des fois un papier peut s'échapper, et on passe régulièrement le long de la route pour justement ramasser les papiers et, le printemps, faire un nettoyage aussi de certains papiers.

1670 Et on dit aux citoyens régulièrement qu'ils nous appellent, de nous avertir s'ils voient des choses, parce que le contracteur ou la personne qui ramasse les déchets sont tenus d'avoir tous les outils nécessaires à ne pas perdre rien de leurs camions.

1675 Donc c'est très bien géré, on n'a pas de plaintes à ce niveau-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1680 Est-ce qu'il y aura que des camions-bennes, c'est-à-dire ceux qui ont la grosse pelle qui écrase les déchets, ceux-là sont très étanches, vous avez raison. Mais des fois, quand il y a des centres de transfert, on met ça, ça ressemble à un gros conteneur, un camion-remorque, ceux-là, c'est pas nécessairement étanche, c'est à ça que je pensais! Est-ce que ceux-là sont étanches?

PAR M. LUCIEN BOILY:

1685 Oui, ils sont étanches. Je peux laisser répondre monsieur le directeur général là-dessus.

PAR M. GUY OUELLET:

1690 Bien en fait, dans l'appel d'offres, nous stipulons que ces camions-là doivent transporter du liquide, donc on doit avoir cette assurance-là.

1695 Et dans l'éventualité, parce que vous savez qu'on fait l'ensemble de la région, si les gens s'apercevaient que des papiers ou quelques résidus que ce soit s'échappent, bien, on a deux (2) numéros de téléphone sans frais et où la Régie pourrait corriger rapidement la situation, demander à l'entrepreneur en question de réparer ses camions. Parce que souvent, la problématique provient de la toile concernant les résidus volants, donc pour ce faire, bien, on demande dans les plus brefs délais qu'on puisse pouvoir réparer celui-ci.

PAR LE COMMISSAIRE:

1700 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1705 Merci monsieur Larocque.

PAUL MORIN

1710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Lucienne Tremblay. Madame Tremblay n'est pas là.

1715 Monsieur Paul Morin.

Bonjour monsieur Morin.

PAR M. PAUL MORIN:

1720 Bonjour messieurs les Commissaires, messieurs les ressources et le promoteur.

1725 Moi, je veux revenir poursuivre le début de mon questionnement hier sur le processus de choix du site.

Les deux (2) questions que j'avais à poser n'étaient pas suffisantes pour, en tout cas, vider le dossier, à mon sens.

1730 Donc hier, on a parlé de la première étude de Nippour qui contenait quarante-quatre (44) sites dans laquelle le 45^e site n'y était pas. Donc il y a pas eu de recommandation de choisir le site 45, c'était impossible.

1735 Dans la deuxième étude de Nippour qui est en mai 2010, Nippour fait le relevé du 45^e site, qui sont les lots 16 à 24 rang 3 Labarre.

Cependant, dans la conclusion, Nippour ne recommande toujours pas l'utilisation de ce site-là. Dans la conclusion que vous avez, dans la deuxième étude de Nippour, ils indiquent ceci:

1740 "Il est important de mentionner que des visites de terrain, analyses supplémentaires, s'imposent afin d'approfondir la cueillette d'informations, ce qui permettra d'avoir le maximum de données en main lors de la prise de décision quant au choix d'un futur site d'enfouissement technique."

1745 Donc la conclusion de la deuxième étude, c'est celle-là, c'est au texte, vous devez l'avoir dans vos documents.

1750 Dans l'étude de GENIVAR maintenant qui a été déposée, elle, le 15 février 2011, soit dit après le choix du site, parce que le choix du site s'est fait le 15 septembre, je crois, 2010, je vais revenir tout à l'heure, oui, le 15 septembre 2010.

1755 Dans cette étude-là de GENIVAR, monsieur Simard en a fait mention, ils indiquaient des balises importantes à suivre pour le choix du site. Ils en avaient dix-sept (17), socioéconomique, environnemental et tout. Donc on parlait des milieux humides et tout ça, pour aider au choix du site, bon.

Donc il y avait aucune recommandation sur aucun site, il y avait pas de choix de fait, c'était pour guider la décision.

1760 Bon, suite à ces trois (3) études-là, puis c'est même pas suite aux trois (3), suite aux deux (2) premières études, le 15 septembre 2010, le promoteur choisit par résolution le TPI en indiquant qu'il s'agissait du meilleur site, laissant ainsi croire qu'il avait été comparé et sélectionné.

1765 En considérant ces faits, pourriez-vous nous parler, je demande au promoteur de nous parler d'intégrité, de manipulation d'information et d'éthique dans ce processus de sélection.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boily.

1770 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Monsieur le Président, donc je pense que j'irai pas jusqu'à parler d'éthique, je crois qu'on n'est pas à blâmer là-dessus.

1775 Maintenant, pour ce qui concerne le fonctionnement du choix du site, je vais demander à monsieur Simard de revenir sur toute la façon dont le site a été choisi et l'étude de GENIVAR.

PAR LE PRÉSIDENT:

1780 Donc monsieur Simard, vous allez nous faire un historique à partir du point A jusqu'au point Z?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1785 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Simard, on vous écoute.

1790

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1795 Lorsqu'on a commencé à travailler avec la Régie, je crois que c'est en 2008, le premier mandat qu'on avait eu, parce qu'on avait fait le site à L'Ascension, la Régie nous avait mandatés pour les assister dans le processus du choix d'un nouveau site.

1800 Donc il y avait eu une présélection de municipalités, sept (7) municipalités, neuf (9) municipalités sur le territoire du Lac-Saint-Jean qui avaient dit oui, ils seraient peut-être ouverts éventuellement à recevoir un site. Comme monsieur Ouellet le disait hier, on voulait être proche du centre de masse.

PAR LE PRÉSIDENT:

1805 Je vous arrête une seconde! Est-ce que c'est possible d'avoir les neuf (9) noms?

PAR M. GUY OUELLET:

Ils sont à l'intérieur de l'étude, mais on peut les nommer.

1810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nommez-les.

1815 **PAR M. GUY OUELLET:**

Saint-Bruno, Hébertville-Station, Hébertville, Saint-Gédéon, Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, c'est la même municipalité, Chambord et Saint-André.

1820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est les neuf (9) municipalités, parfait. Vous pouvez continuer monsieur Simard.

1825 **PAR M. GUY OUELLET:**

Ah, il y a Alma, excusez, j'oubliais Alma.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1830 Donc lorsque le processus s'est amorcé en 2008. On a produit pour la Régie à ce moment-là un guide, un document qui s'appelle "Document de travail pour les intervenants municipaux", parce que la première étape pour la Régie, c'était de consulter les municipalités, les directeurs des municipalités, directeurs généraux, pour essayer d'identifier des terrains, parce que c'est un grand territoire, donc c'est une étude régionale.

1835 Donc on a dit, qui qui connaît mieux le territoire que les directeurs des municipalités! Ça fait qu'on a pondu un document pour dire, voici les critères qui devraient vous aider dans votre sélection.

1840 On dit bien:

"Le présent document constitue un guide pour assister les représentants municipaux dans l'identification de sites potentiels."

1845 Parce que ce qu'on voulait, c'est qu'eux autres nous arrivent avec des sites potentiels, puis ensuite, on les regarde.

1850 Et là évidemment, les délais avançaient un peu, puis les directeurs de municipalités, évidemment, ont d'autres choses à faire aussi, donc quand on a vu que ce processus-là pouvait prendre du temps – et tu me corrigeras, Guy, si tu as des choses à rajouter – c'est que là, la Régie a décidé de donner un mandat à Nippour, de façon régionale, qui avait beaucoup de bases de données.

1855 Donc ils sont partis de notre premier document qui donnait des critères, donc les quatre (4) types de critères que je parlais hier, réglementaire, administratif, tecnico-économique et environnemental, et là, ils sont partis de leurs bases de données pour dire OK, allons-y, on va faire une superposition, si on veut, de cartes pour exclure les territoires, pour pouvoir essayer d'identifier des zones potentielles. Le but, c'était d'identifier des zones potentielles.

1860 Il y avait quarante-quatre (44) sites qui sont ressortis de cette première étude là. Le site du TPI n'a pas ressorti, parce qu'il y avait un critère qui était primordial, qu'on pouvait pas passer à côté, c'était la distance des prises d'eau.

1865 Donc effectivement, là, on a commencé à regarder, je pense qu'à cette époque-là, il y avait sept (7) possibilités qui étaient ressorties comme potentielles, et là, en cours de route, avant d'aller plus loin, même comme monsieur Ouellet mentionnait, il y a des propriétaires de sites qui avaient été rencontrés, parce que là, il fallait aller sur les terrains pour voir un peu plus, et la MRC de Lac-Saint-Jean à ce moment-là, tout le monde a appris que la prise d'eau était pour être abandonnée.

1870 Et là, le directeur régional au niveau de la MRC du Lac-Saint-Jean, je crois, monsieur Larouche, a dit, bien, avez-vous regardé le TPI, ce sera plus un facteur d'exclusion.

1875 Donc effectivement, on avait voulu consulter les gens sur place, puis c'est ça qu'on a fait. Donc quand c'est arrivé, la question de regarder le TPI, il y a eu une première analyse par Nippour pour dire, regardez ça en fonction des critères que vous avez utilisés dans la première étude et parallèlement à ça, nous, on avait eu un mandat pour faire une étude de faisabilité, pour aller sur le site, pour voir, c'est tu faisable, parce que les cartes topographiques, c'est au vingt mille (20 000), puis on n'a pas la même échelle, puis on peut pas le voir autant.

1880 Ça fait que quand on a visité le site, on a dit oui effectivement, il y a un endroit qu'on pourrait le faire.

Donc on a reçu l'étude de Nippour en même temps.

PAR M. GUY OUELLET:

1885 Peut-être, un élément complémentaire! Il y a également aussi un autre endroit qui nous avait été demandé parallèlement d'être regardé, c'est à Desbiens, non loin du Trou de la Fée. Donc parallèlement à cela, même d'autres points que certains directeurs généraux, parce que le travail, certains l'avaient fait, donc ils nous avaient demandé, est-ce que vous pensez qu'on pourrait regarder ça!

1890 Il y en a qu'on n'a pas, excusez l'expression, mis dans la machine à hot-dog de Nippour, parce qu'effectivement, en le regardant, on savait déjà que c'était des critères qui auraient pas passé.

1895 Donc à la deuxième vague d'analyse de Nippour, il y avait deux (2) sites. Il y avait un site à Desbiens et il y avait un site à Hébertville-Station, c'est-à-dire le TPI.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1900 Donc par la suite, une fois qu'on a fait l'étude de faisabilité, une fois que Nippour avait fait sa première analyse, la Régie a effectivement – parce que ce site-là, à première vue, représentait beaucoup d'avantages.

1905 Comme monsieur Ouellet a mentionné hier, les accès, c'est un site qui est isolé, c'est un site qui, juste intuitivement en le voyant, on savait qu'il y avait beaucoup moins de problématiques au niveau visuel. Donc basé sur l'ensemble de ces avantages-là, le fait qu'il y avait pas de propriétaire privé, à part de la route d'accès, on n'était pas zoné agricole, contrairement aux autres sites, donc la Régie a décidé d'aller de l'avant avec ce site-là et là, on a amorcé le processus.

1910 Par contre, on n'avait pas documenté pourquoi qu'on avait choisi ce site-là. Donc quand il y a eu les rencontres avec les comités de liaison, on nous a demandé de comparer ce site-là aux autres sites potentiels, et c'est là qu'on a pondu le document par la suite pour venir étayer, puis expliquer pourquoi on avait fait ce choix-là.

1915 Puis l'analyse a démontré que c'était le meilleur choix.

1920 Et je dois dire en passant qu'à ma connaissance, c'est probablement le processus le plus global, le plus compréhensif qui a été fait au Québec pour la localisation d'un site. J'ai travaillé sur une vingtaine de sites, puis j'ai pas vu de cas où on a fait autant d'efforts pour essayer d'identifier des sites potentiels.

PAR LE PRÉSIDENT:

1925 D'accord, monsieur Simard.

Votre seconde question s'il vous plaît.

PAR M. PAUL MORIN:

1930 Ma deuxième question concernera la modification au règlement de zonage.

1935 Les lots intramunicipaux de 16 à 24 étaient au départ d'utilisation forestière, donc zonés verts, et puis la MRC a dû préparer un zonage blanc, je crois, donc zonage industriel, pour pouvoir y construire le site.

J'ai pas les dates précises, parce que mon document est ailleurs, en gros, en juin, la MRC a décidé, par résolution, de changer, de modifier ce règlement de zonage là pour le rendre conforme aux nouvelles exigences.

1940 Il était supposé y avoir une rencontre publique d'information avec le public au mois de juin. Cette réunion-là n'a pas eu lieu, la réunion publique, sauf que la décision avait été prise à la MRC.

1945 En septembre, le mois de septembre suivant, on a convoqué les gens à une rencontre pour leur expliquer le nouveau règlement de zonage. Donc ce n'était pas une réunion de consultation, la décision était déjà prise, de sorte que finalement, il y a eu une réunion de la MRC pour informer les gens, sans que les gens puissent faire part de leurs recommandations ou de leurs avis là-dessus.

1950 C'est pour demander au promoteur comment il vit avec cette décision-là de la MRC?

PAR LE PRÉSIDENT:

1955 Avant toute chose, je vais aller voir madame Audet, qu'elle nous explique le processus de modification qui a été amené, et nous expliquer en même temps s'il y a obligation pour la MRC d'aller en consultation publique avant de modifier un règlement.

Madame Audet, je vous laisse la parole.

PAR Mme NATHALIE AUDET:

1960

Oui, merci monsieur le Président. En fait, il faut voir qu'il y a deux (2) choses sur lesquelles je vais vous donner de l'information.

1965

Il y a d'abord le bloc des terres publiques intramunicipales dont on vient de parler par rapport au site. Nous, dans la délégation de gestion qui a été faite à la MRC Lac-Saint-Jean-Est en 1996, on avait l'obligation de faire une planification de ces territoires-là, exercice qu'on a repris en 2010 pour revoir l'ensemble de nos affectations sur le trente mille hectares (30 000 ha) qui nous ont été délégués, d'ailleurs qu'on a remis à la Commission, vous pouvez les consulter sur le site du BAPE, avec la cartographie.

1970

Et à ce moment-là, nous, on a revu, autant avec les producteurs de bleuets que les conventionnés au niveau forestier, s'ils avaient toujours un intérêt à garder les affectations qu'on avait mises en place sur le territoire avec différents types, soit des baux, des conventions d'aménagement forestier.

1975

Et dans le cas du bloc de terres publiques qui est concerné à Hébertville-Station, le promoteur nous a remis sa convention d'aménagement forestier, parce qu'on avait un bloc de huit (8) lots sur lequel on avait des travaux forestiers de prévus, une affectation forestière, et on est venu, dans l'exercice de modification de la planification, inscrire, d'une part, demeurer une affectation forestière mais aussi inscrire une affectation d'utilité publique pour un site d'enfouissement technique.

1980

On a décrit cette propriété-là, on l'a mise en consultation, ces consultations ont eu lieu de façon officielle à la MRC, je pourrai vous donner les dates auxquelles ça a été fait, par rapport aux terres publiques, puis parallèlement à ça, nous, on a dû modifier aussi le schéma d'aménagement qui est pas le règlement de zonage, mais le schéma d'aménagement révisé de la MRC. Et j'ai les dates ici auxquelles on a les éléments qu'on a dû prévoir.

1985

Donc ça s'est fait, l'avis de motion, en avril 2011 à la MRC Lac-Saint-Jean-Est. Il faut voir que la planification du territoire public s'est adoptée en mai 2011, ça fait que tout ça s'est fait un peu en même temps.

1990

On a modifié et le schéma d'aménagement et notre planification sur les terres publiques.

1995

L'adoption du projet de règlement a eu lieu le 11 mai 2011, qui venait mentionner qu'il y avait un lieu d'enfouissement technique, d'une part, à L'Ascension et, d'autre part, une possibilité pour le site d'Hébertville-Station.

2000

La consultation publique a eu lieu le 21 septembre 2011. Ça s'est tenu ici à Hébertville-Station à l'hôtel de ville. Nous avons le registre des présences, etc. Il y avait la Commission d'aménagement de la MRC qui a siégé ce soir-là pour présenter le projet.

2005

Ensuite, l'adoption du règlement le 28 septembre 2011. Le règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 24 novembre 2011, et on a publié le 7 décembre 2011.

Donc c'est entré en vigueur depuis le 7 décembre 2011.

2010

Et on avait préalablement, comme on fait toujours à la MRC Lac-Saint-Jean-Est, un premier projet de règlement qu'on a envoyé au ministre lui demandant si ça respectait les orientations gouvernementales. Il doit consulter tous ses ministères et organismes, et on avait eu un préavis comme quoi c'était conforme aux orientations de l'État.

2015

Et après ça, on a adopté le règlement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci madame Audet.

2020

Monsieur Boily, en réponse à la question de monsieur Morin, est-ce que vous vous sentez coupable?

PAR M. LUCIEN BOILY:

2025

Pas du tout, loin de là, parce que je pense que dans ce cheminement-là, vous voyez, c'est la MRC qui était le maître d'œuvre.

2030

Nous, tout ce qu'on a fait, c'est de demander à la MRC la possibilité de pouvoir s'installer sur des lots intramunicipaux, et la MRC a poursuivi, comme madame Audet vient de le dire très bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Boily. Oui monsieur Francoeur.

2035

PAR LE COMMISSAIRE:

Je voudrais adresser une question à madame Audet. Vous dites que le changement d'affectation a eu lieu le 11 mai 2011. Donc ça devenait possible d'avoir comme activité à cet endroit un LET?

2040

PAR Mme NATHALIE AUDET:

Oui.

2045

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais vous dites que vous avez consulté le monde en septembre, alors pouvez-vous m'expliquer qu'est-ce que c'était les consultations que vous avez tenues avant?

2050

Est-ce que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme vous oblige pas à faire la consultation avant?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

2055

Ce que j'ai tenté d'expliquer tout à l'heure, c'est qu'on a fait, il y a d'abord le schéma d'aménagement révisé de la MRC qui devait le modifier avec les dates que j'ai mentionnées tout à l'heure.

2060

Mais sur la question du territoire public délégué, le trente mille hectares (30 000 ha) dont nous avons la délégation de gestion, on a refait notre plan d'affectation qui, lui, a été fait dans l'exercice en 2010. On avait déjà commencé, nous, à travailler le dossier en 2010.

2065

Et en même temps qu'on a modifié le schéma pour une affectation de lieu d'enfouissement technique qui s'est fait en 2011 – en 2010, nous, on avait préalablement commencé à travailler notre planification sur les terres du domaine de l'État, déléguées, et on est venu consacrer l'affectation forestière et aussi, une possibilité d'utiliser le site, s'il y avait un projet de lieu d'enfouissement technique.

2070

Ça fait qu'il y a eu aussi une consultation par rapport au décret sur la délégation de gestion du territoire public qui, elle, s'est tenue au printemps 2011, qui était à L'Ascension à l'époque, quand on a fait la consultation, mais qu'il y a un exercice un peu parallèle qui vient de la décentralisation sur les blocs qu'on avait reçus de territoire public délégué.

C'est comme deux (2) exercices qu'on a tenus.

2075

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, mais en tenant les deux (2) exercices, on est dans une région où, j'imagine, il y a quand même pas mal de travaux forestiers, est-ce que ça a pas mobilisé l'attention et peut-être empêché les gens de réaliser qu'on est en train d'ouvrir la porte à un LET?

2080

Est-ce qu'à la consultation, est-ce que les gens ont réagi, est-ce qu'il y a eu vraiment un débat public sur ce changement, en particulier pour le LET?

2085

PAR Mme NATHALIE AUDET:

On a reçu, je pourrais vous sortir le nombre de mémoires, c'est six (6) ou sept (7) mémoires que nous avons reçus à la consultation sur les terres du domaine de l'État, nos blocs de TPI qu'on appelle, mais on n'a pas eu quelque chose de particulier par rapport à l'usage du LET.

2090

Puis évidemment, la consultation qu'on menait était à l'effet de revoir autant nos bleuetières que le dossier forêt, la villégiature, etc.

2095

Évidemment, ça traitait de toutes ces affectations-là, et c'est un exercice qu'on avait commencé déjà en 2010.

2100

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce qu'on peut pas en conclure que l'enjeu du site d'enfouissement est pas apparu, n'a pas été un enjeu pour la population, parce qu'il n'est pas apparu clairement?

2105

PAR Mme NATHALIE AUDET:

Bien, il est bien documenté dans la planification du territoire public.

2110

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord, mais je parle au plan social. Est-ce que les six (6) mémoires que vous avez reçus, est-ce qu'il y en a un (1) ou deux (2) ou trois (3) ou quatre (4) qui traitent de l'enjeu du site d'enfouissement?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

Non.

2115 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc comment vous expliquez ça?

2120 **PAR Mme NATHALIE AUDET:**

Bien en fait, je pense que nous, sur la question des affectations, on a refait le portrait de ce qui se passait sur le territoire. On a eu beaucoup de gens à cette soirée d'information là et de consultation. On a eu par exemple les gens de traîneau à chiens qui étaient très préoccupés par les coupes forestières. On a eu des gens de bleuets, etc., les villégiateurs, on a demandé des affectations, des changements d'affectation des villégiateurs par exemple pour un bloc forestier près de chez eux qui étaient inquiets.

2125
2130 Donc on a quand même, sur le site Internet de la MRC, annoncé ces consultations-là. On a publié, on avait un fascicule d'information, on invitait les gens. On a envoyé beaucoup d'informations dans les municipalités locales pour susciter l'intérêt.

PAR LE COMMISSAIRE:

2135 Est-ce que cette information mentionnait qu'il pourrait y avoir désormais un lieu d'enfouissement dans ce territoire?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

2140 En fait, il est sur le document de travail qui était déposé en consultation, c'est mentionné.

Et dans la présentation qu'on a faite PowerPoint que je pourrais rendre disponible à la Commission, on citait particulièrement ce bloc-là où on avisait qu'il pouvait y avoir un usage complémentaire.

2145 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce qu'il y a eu des articles de journaux là-dessus? Est-ce qu'il y a eu un débat public? Est-ce que les gens en ont parlé à la consultation?

2150 J'essaie seulement de voir quelle est la différence qu'il peut y avoir entre ce qu'on peut trouver dans un document et ce que la population en comprend. Ça peut être dans le document, moi, j'ai souvent vu ça comme journaliste, déterrer des documents publics cinq (5) ans après qui contenaient des choses fort intéressantes, mais que personne avait jamais vues!

2155 Alors j'essaie de comprendre quelle était la saisie des gens au sujet de cet enjeu?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

2160 Je vous dirais qu'on en a eu plus à la soirée d'information sur la modification du schéma d'aménagement à Hébertville-Station où là, on a eu des gens, bien évidemment, le titre de la modification réglementaire au schéma, c'était pour les LET, donc évidemment, ça a suscité beaucoup plus d'intérêt, je dirais, sur ce dossier-là de façon particulière.

2165 Tandis que sur le domaine du territoire public intramunicipal, c'était l'ensemble de la planification qui était mis à jour.

2170 Remarquez que dans le document, on a fait quand même une affectation d'utilité publique, puis on est venu la préciser pour s'assurer qu'elle soit pas noyée dans d'autres choses. On est venu faire un article particulier au niveau de la planification.

PAR LE COMMISSAIRE:

2175 Mais la consultation de septembre, elle était préalable au changement du schéma d'aménagement ou postérieure?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

2180 Elle était préalable, elle est obligatoire à la LAU. Quand on modifie le schéma, il doit y avoir une consultation.

PAR LE COMMISSAIRE:

À quel moment le schéma a-t-il été changé?

2185 **PAR Mme NATHALIE AUDET:**

Ça a été modifié, je vous ai donné les dates tout à l'heure, si vous permettez.

PAR LE COMMISSAIRE:

2190 Si la consultation est en septembre, le changement au schéma?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

2195 Ça s'est fait en novembre, l'approbation du ministre, en 2011, et publication le 7 décembre 2011.

PAR LE COMMISSAIRE:

2200 Mais par la MRC?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

2205 Oui, par la MRC.

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais il faut que la MRC l'adopte avant de l'envoyer au ministre?

2210 **PAR Mme NATHALIE AUDET:**

Oui, oui, c'est ça. Ça a été fait, nous, il y a eu un premier projet en mai 2011, et l'adoption du règlement, le 28 septembre 2011.

2215 Le document qu'on a remis d'ailleurs au BAPE comprend la dernière page du Règlement 195-2011, pour les gens qui voudraient le consulter. On a toutes les étapes qui ont été franchies avec les dates.

PAR LE COMMISSAIRE:

2220 Monsieur Morin, est-ce que ça démêle le jeu des dates pour vous?

PAR M. PAUL MORIN:

2225 Ça démêle effectivement les jeux des dates, sauf que pour le commun des mortels dont je suis, c'était absolument pas évident.

2230 Lorsque le préfet de la MRC Lac-Saint-Jean nous a présenté le projet qui avait été préadopté au mois de mai, nous indique-t-on, lorsqu'on nous l'a présenté en septembre, on nous a indiqué, il y a plus rien à faire, tout ce que vous pouvez faire, on peut vous expliquer. On ne nous a jamais dit qu'on était en phase de consultation.

2235 À cette réunion-là, il y avait énormément de gens, il y avait cent cinquante (150) personnes, et puis les gens disaient même, qu'est-ce qu'on est venu faire ici si on n'a rien à dire!

PAR LE COMMISSAIRE:

2240 Avez-vous d'autres questions qu'on pourrait adresser aux gens de la MRC pour clarifier le dossier?

PAR M. PAUL MORIN:

2245 Je suis satisfait de la réponse. Mais en tout cas, ça va directement dans le sens auquel je pense, c'est qu'on a manqué l'information.

PAR LE COMMISSAIRE:

Ça, vous mettez ça dans votre mémoire.

2250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Exact. Merci monsieur Morin.

2255 Nous allons prendre une pause pour laisser un peu de souplesse dans les doigts de notre sténotypiste!

2260 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
JOHANNE BRIDEAU**

2265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous voulez prendre place, nous allons débiter. Je vais demander à madame Guylaine Lachance s'il vous plaît de s'avancer. Est-ce que madame Lachance est présente? Non.

2270 Madame Johanne Brideau s'il vous plaît.

Bonjour madame Brideau.

2275 **PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:**

Bonjour monsieur le Président. Alors concernant la réponse que j'ai reçue hier, quand on entend surtout tout ce qui s'est dit après-midi par rapport aux biologistes, les canons, les cris de détresse, toutes les mesures qui vont être prises, bien moi, je comprends bien que là, il y en a plus de tranquillité dans ma forêt? Il y en a aura plus! Tout ça est dû au LET.

2280 Ma question est: est-ce que vous pourriez demander à la RMR de suggérer un bon partage pour les citoyens touchés du LET?

2285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais poser la question à monsieur Boily. Monsieur Boily, vous avez bien compris la question de madame Brideau?

2290 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Oui. Monsieur le Président, c'est sûr que l'étude d'impact qu'on a faite dans le secteur nous démontre qu'il y aura pas d'impacts majeurs ou en tout cas, importants pour les résidents alentour.

2295 Maintenant, à partir de là, le degré de tolérance des résidents autour, ça, j'ai pas de contrôle là-dessus, mais toutes nos études nous démontrent qu'il y a pas d'impacts, il y aura pas d'impacts majeurs ou en tout cas signifiants sur les résidents autour.

2300 Quand on regarde la carte et quand on regarde qu'on a un kilomètre à l'intérieur du périmètre, il y a pas beaucoup d'impacts sur des résidents ou même des villégiateurs qui sont à l'extérieur de cet impact-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2305 Merci monsieur Boily. Madame Brideau, vous demeurez où exactement, au 8^e Rang, je pense?

PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:

2310 Moi, je demeure dans le rang Saint-Pierre à Hébertville-Station et j'ai un lot à bois voisin du futur site, j'ai le lot 15.

PAR LE PRÉSIDENT:

2315 OK.

PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:

 Le site commence au 16.

2320 **PAR LE COMMISSAIRE:**

 Est-ce que vous avez l'intention de vous construire ou d'habiter ou habitez-vous présentement dans ce lot-là? Est-ce que vous êtes près de ce qui va être la source des nuisances?

2325

PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:

 On est séparé par un lac.

2330 **PAR LE COMMISSAIRE:**

 Mais avez-vous une résidence, un chalet?

PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:

2335 J'ai un camp forestier qu'ils appellent, entre guillemets, que j'ai semble-t-il seulement le droit d'avoir, parce que la MRC m'a dit que je ne pouvais pas me mettre un chalet, parce que c'est pas villégiature.

2340 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est pas zoné villégiature.

2345 **PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:**

Oui. Moi, on avait le projet dans notre future retraite prochaine de se bâtir un chalet vue sur le lac, puis probablement nos enfants aussi, un peu éloigné du nôtre. Mais avec tout ça, il y a plus rien de possible.

2350 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Ça m'amènerait à poser une question au promoteur.

2355 Vous nous avez soumis vos prévisions pour l'élimination des matières organiques putrescibles. J'ai compris de l'analyse que faisait le biologiste que vous avez invité, que c'est la nourriture qui attire les goélands, c'est la présence des goélands qui fait qu'on fait des puffs en l'air, etc., etc.

2360 Si, comme vous le prévoyez, on diminue sensiblement les matières organiques putrescibles sur un horizon de six-sept (6-7) ans, quel va être l'impact, est-ce qu'on peut imaginer que la nuisance des prochaines années va être réduite sensiblement à partir de 2020 quand vous essaieriez de vous conformer davantage à, ce que je vois d'après vos chiffres, la Politique d'élimination des matières organiques putrescibles?

2365 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

2370 Oui monsieur le Commissaire. Donc c'est un élément qu'on est conscient, sauf qu'on n'en a pas fait mention, parce qu'on n'a pas encore les quantités définies. Il va peut-être rester encore quelques tonnes effectivement de matières putrescibles, parce qu'il faut que la population accepte, par exemple si on fait une troisième voie et qu'on collecte les matières putrescibles à part pour en faire un compost, il y aura probablement encore quelques tonnages qui vont venir quand même, à moins qu'il y ait une loi qui interdise à quelqu'un de mettre ça dans sa poubelle.

2375 Mais c'est sûr et certain qu'on est conscient que ça va avoir un impact majeur sur une diminution éventuelle des goélands, parce que, comme vous dites, le garde-manger va être en diminution.

Donc s'il y en a, il va peut-être en rester moins, parce qu'il va manquer de nourriture.

2380

PAR LE COMMISSAIRE:

Ça m'amène à vous poser une autre question! J'ai regardé vos statistiques sur les résidus organiques qui viennent des logements, et puis on établissait ce volume à vingt et un mille huit cent cinquante et une tonnes métriques (21 851 tm).

2385

Et on disait, en lisant vos chiffres, je comprenais que ça correspondait à peu près à cinquante pour cent (50 %), ce vingt et un mille huit cent cinquante et un (21 851 tm), des quarante mille tonnes (40 000 t) que vous aviez envoyées à l'enfouissement autour de 2010-2009, donc c'est quand même une proportion importante?

2390

PAR M. LUCIEN BOILY:

Importante, oui.

2395

PAR LE COMMISSAIRE:

Je retiens le chiffre d'à peu près vingt et un mille (21 000 t) à moins que vous me corrigiez, c'est ce que j'ai établi en faisant mes calculs. Et j'ai réalisé que si on ajoutait, en 2009, aux vingt et un mille huit cent cinquante et un (21 851 t), les cinq mille cinq cent quatre-vingt-une tonnes (5581 t) qu'on trouve du côté des ICI, institutions, commerces et industries, bon, ça donne vingt-sept mille tonnes (27 000 t) de matières putrescibles enfouies sur quarante-quatre mille (44 000 t), vingt-sept mille tonnes (27 000 t), quarante-quatre-quarante-cinq mille (44 000 t-45 000 t), c'est beaucoup.

2400

2405

Et en 2013, vous prévoyez vingt-deux mille cinq cent vingt-huit tonnes (22 528 t) de matières putrescibles organiques générées dans les trois (3) MRC plus cinq mille sept cents (5700 t), donc on passe de vingt-sept mille quatre cents (27 400 t) à vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-deux (28 282 t), et vous prévoyez, en tout cas initialement dans vos premiers documents, que ça monterait à trente mille deux cent quatre-vingt-une tonnes (30 281 t), parce qu'on passerait à vingt-quatre mille (24 000 t) dans le résidentiel et à six mille cent soixante et une (6161 t) du côté des ICI. C'est les chiffres en tout cas que j'ai compilés dans vos documents, bon.

2410

2415

Mais quand je regarde vos prévisions de diversion vers le compostage, je réalise qu'en 2020, alors que la politique gouvernementale est d'éliminer les matières putrescibles de l'enfouissement, vous prévoyez enfouir dix-neuf mille (19 000 t), c'est-à-dire vous prévoyez valoriser dix-neuf mille neuf cents (19 900 t), en gros mettons vingt mille (20 000 t). Mais c'est sur un total de trente mille (30 000 t).

PAR M. LUCIEN BOILY:

2420

Oui, absolument.

PAR LE COMMISSAIRE:

2425

Donc ça veut dire que vous éliminez pas, vous enlevez les deux tiers (2/3), vous êtes à ce moment-là à soixante-six pour cent (66 %) à peu près d'un objectif gouvernemental qui vous demande cent (100 %).

PAR M. LUCIEN BOILY:

2430

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2435

Mais dans une logique de réduire à la source, les gens du ministère vont sûrement dire que c'est la logique de base qu'ils privilégient, qu'est-ce qui vous empêche d'atteindre le cent pour cent (100 %) ?

2440

Pourquoi en huit (8) ans de maintenant jusqu'à 2020, vous prévoyez de ne pas faire davantage que les deux tiers (2/3) de l'objectif gouvernemental ?

2445

Y a-t-il des facteurs qui rendent cette atteinte impossible? J'aimerais avoir vraiment une explication. Elle me semble d'autant plus fondamentale que si vous réduisez à cent pour cent (100 %) ou admettons quatre-vingt-quinze (95 %), il doit toujours y avoir deux-trois (2-3) Kleenex un peu souillés qu'on jette dans les déchets ultimes, mais d'une part, cette réduction des nuisances en lixiviats, en odeur, donc en bruit, c'est pour ça que je me dis, il y a tellement de choses qui seraient réduites à la source que là, on voudrait vraiment comprendre pourquoi l'effort est pas fait pour arriver au cent pour cent (100 %) en 2020 ?

2450

PAR M. LUCIEN BOILY:

2455

Vous comprendrez que, oui, vous avez raison, on pense qu'on n'atteindra pas cent pour cent (100 %) et on pense que le cent pour cent (100 %), à moins que cent pour cent (100 %) de la population soit de parfaits recycleurs ou de parfaits citoyens, on pense pas, et la comparaison qu'on a, c'est juste au niveau des matières actuellement recyclables.

Ça fait au-delà de quinze (15) ans qu'on a des gros bacs bleus, qu'on recycle, qu'on fait énormément de publicité, qu'on fait énormément de travaux, qu'on a des personnes-ressources

2460 pour travailler spécifiquement pour augmenter ça, et on sait qu'on a encore énormément de cartons qui viennent encore dans nos sites d'enfouissement, parce que les gens, quand ils le mettent dans la poubelle, j'ai plus le moyen, comme RMR, d'aller le chercher s'il l'a mis dans la mauvaise poubelle, vous comprenez!

2465 Ça fait qu'on pense que même avec toute la bonne volonté du monde et avec toutes les lois qui s'en viennent, que ça va être très difficile.

Ce serait, je pense, utopique de penser qu'en 2020, on va avoir cent pour cent (100 %). Ça fait que c'est pour ça qu'on se laisse une marge de manœuvre.

2470 Et je pense que si en 2020, quand je regarde ce qui se passe au niveau de la province, parce qu'on suit un peu ce qui se passe, quand on regarde les règlements gouvernementaux, comment ils réussissent à les appliquer en termes de pourcentage de valorisation, etc., je pense que c'est logique de dire à la population, de ne pas conter d'histoire un peu à la population et de dire qu'en 2020, on va avoir cent pour cent (100 %), je pense que ce serait utopique de penser ça.

2475 On l'espère, on va travailler en fonction, on va travailler très très fort, mais d'arriver à déjà soixante-six pour cent (66 %), comme vous dites, moi en tout cas, je serai très satisfait comme président de pouvoir annoncer ça, qu'on a atteint soixante-six pour cent (66 %) en 2020. Toujours dans l'optique de continuer et d'atteindre le cent pour cent (100 %) éventuellement.

2480 **PAR LE COMMISSAIRE:**

2485 Vous prévoyez le cent pour cent (100 %) en 2030, d'après votre première étude d'impact, j'imagine que vous avez resserré l'échéancier avec ce que vous nous avez fait parvenir comme tout derniers chiffres.

2490 Mais je me pose une question, dans la politique, pour traiter ces matières putrescibles, vous semblez opter davantage pour un compostage local, pour diminuer le transport, etc., ce qui est intéressant, mais je me pose une question, avez-vous l'intention de vous prévaloir des fonds de cinquante pour cent (50 %) que va offrir le gouvernement en vertu du Programme sur les changements climatiques, pour mettre en place des stratégies visant à réduire les matières putrescibles?

2495 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Bien sûr qu'on va utiliser tous ces fonds-là si fonds il y a, parce que souvent quand on arrive pour les avoir, c'est pas la même chose.

PAR LE COMMISSAIRE:

2500

C'est les premiers arrivés?

PAR M. LUCIEN BOILY:

2505

Oui, c'est les premiers arrivés, mais on va essayer d'être dans les premiers arrivés, parce qu'on est prêts. On va avoir tout ce qu'il faut.

2510

Et on contrôle, et le fait de contrôler la matière, c'est justement un des points forts. Vous savez, on n'est pas lié à des contrats de livraison de cinquante mille tonnes (50 000 t) par année qu'on peut plus bouger. Le site nous appartient, le centre de tri nous appartient, et tantôt, la récupération des matières putrescibles va nous appartenir également.

2515

Maintenant, quand vous dites, on veut trouver des solutions, on cherche actuellement des solutions, et le rapport Dessau faisait partie de ça justement, de quelle façon on va récupérer ça. Il y a plusieurs scénarios. Vous dites, est-ce qu'on fait des plateformes un peu partout, est-ce qu'on récupère ça dans un endroit, est-ce qu'on fait une usine de traitement de compostage, etc., ça, ça fait partie justement des scénarios qu'on est en train d'étudier, puis de voir avec des subventions, avec tout ce qui s'en vient, de quelle façon on va pouvoir optimiser ça.

2520

Mais vous comprendrez que c'est toujours le citoyen à la limite qui va être notre déclencheur, parce que la journée où je donne trois (3) bacs au citoyen, c'est lui qui décide.

2525

J'ai encore des gens qui mettent rien dans le bac bleu, là, même en 2013. C'est inconcevable, mais il y en a encore qui le font pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

2530

Mais il y a des MRC qui commencent maintenant à contrôler ce que les gens mettent pour s'assurer qu'ils mettent les bonnes choses. À Montréal, on a ouvert mes déchets à quelques reprises.

PAR M. LUCIEN BOILY:

2535

On l'a fait aussi.

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous le faites?

PAR M. LUCIEN BOILY:

2540

On l'a fait aussi.

PAR LE COMMISSAIRE:

2545

Est-ce que vous avez l'intention de vérifier si les gens effectivement respectent, est-ce que vous allez mettre ça de façon réglementaire ou volontaire?

PAR M. LUCIEN BOILY:

2550

Bien, on peut difficilement mettre ça de façon réglementaire tant et aussi longtemps que la politique est pas là derrière nous pour dire que c'est une obligation.

2555

Maintenant, au moment où on se parle, on est déjà extrêmement proactifs. On a mis une Escouade Bleue l'an dernier, seize (16) étudiants ont sillonné le territoire pour justement aller dans les bacs, rencontrer les gens chez eux et leur dire quelles sont les meilleures façons de procéder pour améliorer leur recyclage.

2560

Et je pense que quand on sera rendus aux matières putrescibles, on va continuer. Mais ça, c'est un élément fort de la Régie, je pense, tout le côté éducatif. On met énormément, on investit beaucoup là-dedans dans le côté éducatif et dans le support aux citoyens pour améliorer leurs façons de faire.

PAR LE COMMISSAIRE:

2565

J'aurais juste une dernière petite question au Ministère! Dans l'octroi des fonds qui vont être destinés à l'élimination des matières putrescibles, est-ce que vous avez l'intention de faire comme dans le Programme d'assainissement des eaux, c'est-à-dire de mettre une date limite au-delà de laquelle les MRC qui se sont pas conformées et qui auront pas demandé de l'argent devront quand même atteindre l'objectif mais à leurs frais?

2570

Ça avait fait une pression énorme sur les municipalités.

Ou vous dites, il y a pas de limite, il y a pas de date pour se conformer à la politique?

2575

PAR M. PATRICE SAVOIE:

Monsieur le Commissaire, je pourrais pas répondre à votre question actuellement. Je pourrais faire des recherches puis vous revenir.

PAR LE COMMISSAIRE:

2580

D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2585

Merci. Monsieur Savoie, petite question! La politique dit aucun putrescible en 2020, est-ce que ça va se réaliser? Comment le Ministère va-t-il pouvoir s'assurer que l'ensemble des MRC au Québec en arrive à l'étape zéro en 2020?

PAR M. PATRICE SAVOIE:

2590

Pour débiter un début de réponse, premièrement il va y avoir un règlement probablement qui va être réalisé, et puis par la suite, la délégation de pouvoir, c'est les MRC et les municipalités qui vont avoir à faire la gestion de ce type de résidus.

2595

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais s'ils arrivent pas, qu'est-ce que vous faites?

PAR M. PATRICE SAVOIE:

2600

Il va y avoir, j'imagine, d'autres moyens qui vont être mis par la suite en branle pour forcer les MRC, des subventions ou des choses comme ça qui pourraient aider les MRC.

PAR LE PRÉSIDENT:

2605

Mais il y a rien de précis à l'heure actuelle?

PAR M. PATRICE SAVOIE:

2610

Actuellement, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2615

Donc c'est sur la bonne volonté de la population, finalement?

PAR M. PATRICE SAVOIE:

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2620

Parce qu'il y a toujours des réfractaires. Il y en a qui voudront, pour aucune considération, faire du compost chez eux!

PAR M. PATRICE SAVOIE:

2625

Comme le recyclage...

PAR LE PRÉSIDENT:

2630

Même s'il y a des publicités qui visent à ce que les gens produisent du compost chez eux, si je regarde dans mon environnement immédiat, je parle de mon quartier, je pense qu'il y a une personne qui fait du compost. Mais ça fait rien, c'est difficile.

PAR M. PATRICE SAVOIE:

2635

Puis pourtant, ces gens-là ont la possibilité de le faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2640

Et voilà!

PAR M. GUY OUELLET:

2645

C'est vous, monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT:

2650

Non. Vous pouvez être sûr que j'en ferai jamais! Merci. Je suis honnête.

Si j'avais un grand champ, possiblement que j'en ferais, j'irais porter ça au bout du champ, mais quand vous avez un carré de terrain qui est quand même à peu près six-sept mille pieds carrés (6000 pi^2 - 7000 pi^2), huit mille pieds carrés (8000 pi^2), vous avez pas beaucoup d'espace pour faire du compost chez vous.

2655

Ceci étant, votre deuxième question, madame Brideau!

PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:

J'aurais une question concernant le compost!

2660

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y! On reste dans le sujet.

2665

PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:

Elle arrive avant le temps, autrement dit. La question est que quand ils vont faire le compost, qu'ils vont ramasser pour séparer tout ce qui est compostable, où qu'ils vont stocker ça?

2670

PAR LE PRÉSIDENT:

Excellente question. Monsieur Boily.

2675

PAR M. LUCIEN BOILY:

Ça fait partie de ce que je disais tantôt, de toutes les études qu'on va faire pour, premièrement, il faut savoir c'est quoi le gisement, parce qu'il faut savoir comment on va en avoir de ce compost-là. On va faire des prédictions là-dessus.

2680

Et on va avoir, comme on disait tantôt, il y a plusieurs possibilités, soit de faire des plateformes à différents endroits pour éviter les transports, soit de regrouper ça dans certains endroits, comme par MRC, ce qu'on fait actuellement avec les écocentres par exemple. Est-ce que ce sera récupéré ou est-ce qu'on regroupera ça à quelque part!

2685

Pour l'instant, on n'est pas rendus là, ça fait tout partie des prochaines étapes. Et c'est sûr que là-dedans, il y a des coûts d'associés à ça, et ça prend un certain volume aussi.

2690

On est à l'étude de ça, on suit ça de très très près actuellement, mais on n'a pas de réponses précises au moment où on se parle.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Boily, merci madame Brideau.

2695

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE COMMISSAIRE:

2700

Monsieur Boily, avant que quelqu'un d'autre s'installe, une sous-question à ce que vous disiez tantôt!

2705

Dans la MRC voisine du Fjord, j'ai lu dernièrement dans un journal local qu'ils étaient presque rendus à soixante pour cent (60 %) de déviation des matières recyclables justement de les sortir de la poubelle, vous semblez être sensiblement plus bas, autour de trente (30 %) j'ai l'impression, corrigez-moi au besoin!

2710

Comment expliquer, c'est vrai qu'évidemment, vous parlez de deux (2) régions, mais moi, j'ai l'impression d'une vaste région, je veux pas commettre d'impair diplomatique en disant ça!

Mais comment ça se fait que dans un même lieu géographique, il y a des différences pareilles?

2715

PAR M. LUCIEN BOILY:

Monsieur Francoeur, je vais essayer moi non plus de pas commettre d'impair diplomatique, parce que c'est toujours très délicat quand on parle de Saguenay et du Lac-Saint-Jean.

2720

Mais il faut comprendre que la façon de le dire et la façon de le calculer n'est pas la même. Je vais prendre juste un exemple au niveau des écocentres!

2725

Nous, on a huit (8) écocentres qu'on gère nous-mêmes et on a des cases de différents matériaux, une dizaine de cases différentes, donc tous les matériaux sont triés par le citoyen dans ces cases-là. Et là, à ce moment-là, on est en mesure très très facilement de ramasser ce qui est bon et de retourner généralement aux alentours de vingt pour cent (20 %) au site d'enfouissement qui sont des matériaux que les gens nous amènent qui sont pas récupérables.

2730

Quand on regarde Saguenay, ils ont des conteneurs. Ils ont un système de conteneurs, ils en ont quatre (4) sur le territoire, avec une population légèrement plus élevée que la nôtre.

Et ces conteneurs-là, ils ont donné le contrat à un fournisseur externe de ramasser les conteneurs et de les trier dans un endroit que ce contracteur-là décide.

2735

Eux autres, ils comptent tout le poids des conteneurs comme de la récupération, comme de la valorisation. Ils appellent ça cent pour cent (100 %) de valorisation.

Nous, on peut pas dire que tout ce qui rentre dans nos écocentres, il y a cent pour cent (100 %) de valorisation. Vous comprenez!

2740 On calcule pas et on n'explique pas de la même façon. Même chose au niveau du centre de tri. Le centre de tri, il peut rentrer chez nous quinze mille tonnes (15 000 t) dans notre centre de tri. Ce qui va être vendable, comme on a dit tout à l'heure, qui va être récupérable vraiment, bien, il y a peut-être encore un vingt pour cent (20 %) qui retourne à notre site d'enfouissement, parce qu'il y a des gens qui mettent encore des choses qui vont pas dans les centres de tri.

2745 Et eux autres, ce qu'ils disent, bien, tout ce qui rentre au centre de tri, c'est de la valorisation.

Il y a une méthode de calcul qui est totalement différente de la nôtre ou de définir leurs calculs.

2750 On a très hâte au Québec d'avoir une façon standard et très très bien détaillée de calculer ça.

2755 Nous, tout ce qui rentre chez nous, c'est calculé, c'est pesé. On sait ce qui rentre, on sait ce qui sort, on sait comment il rentre de plastique, de fibres de n'importe quoi, on sait ce qui rentre, mais on sait aussi ce qui sort et on sait exactement ce qui va dans notre site d'enfouissement. C'est ça, contrôler l'ensemble de la matière.

PAR LE PRÉSIDENT:

2760 Monsieur Vermette, à RECYC-QUÉBEC, est-ce que c'est quelque chose que vous envisagez de faire, de proposer au moins une méthode standard de calcul aux MRC, pour qu'on puisse avoir un portrait global qui est valable?

PAR M. FRANCIS VERMETTE:

2765 Effectivement, ça fait partie de nos préoccupations d'entendre un peu toutes sortes de calculs qui peuvent provenir de part et d'autre des différentes municipalités, sans qu'on ait toujours les mêmes bases communes de calcul.

2770 Donc oui, on examine ça présentement, la façon d'uniformiser, si on peut dire, selon certains critères, la performance territoriale dans les prochaines années.

2775 Parce que présentement, je dirais, pour des municipalités qui auraient une performance de soixante pour cent (60 %), nous, on ne voit pas ça autrement que quand il y a une troisième voie,

collecte des matières organiques, on peut pas atteindre le soixante pour cent (60 %), techniquement.

2780 Donc dans les cas présents, des fois, il faudrait voir les données pour pouvoir les apprécier. Mais oui, on travaille sur une façon, dans les prochaines années, de standardiser ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

2785 Mais c'est pour un avenir assez proche ou lointain?

PAR M. FRANCIS VERMETTE:

2790 Non, je vous dirais d'ici peut-être une (1) année ou deux (2), là, quand on aura suffisamment de données pour pouvoir standardiser ça, si on peut dire, proposer quelque chose aux municipalités pour pouvoir l'évaluer.

PAR LE COMMISSAIRE:

2795 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Vermette.

2800 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

2805 Monsieur le Commissaire, juste peut-être, je pense que ce qu'il vient de dire est extrêmement important, et vous l'avez souligné tout à l'heure. Les matières putrescibles comptent pour minimum de quarante pour cent (40 %), juste les matières putrescibles.

Donc c'est impossible d'avoir soixante pour cent (60 %) au moment où on se parle, à moins de collecter les matières putrescibles à part, ce que Saguenay ne fait pas. J'ai oublié de le mentionner tout à l'heure, mais vous l'avez soulevé, monsieur, puis c'est exact.

2810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2815

GILLES LACHANCE

PAR LE PRÉSIDENT:

2820 Monsieur Gilles Lachance s'il vous plaît.

PAR M. GILLES LACHANCE:

2825 Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour monsieur Lachance.

2830 **PAR M. GILLES LACHANCE:**

Vous me permettrez de revenir sur le sujet des odeurs, même si vous n'avez pas les composteurs privés!

2835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

PAR M. GILLES LACHANCE:

2840 Au sujet des odeurs, en référence au chapitre 7.3.4.3.6, "Impact des odeurs sur la population avoisinante", on indique dans ce chapitre que:

2845 "La résidence permanente la plus près du site dans le rang 8 sud subira des impacts des SRT, les composés sulfureux réduits totaux communément appelés les mauvaises odeurs. Cette résidence subira les impacts à un taux maximum de vingt-cinq pour cent (25 %) de la norme du MDDEP."

2850 Ma question! À cette concentration, est-ce que l'on peut sentir le gaz, même si la concentration est en deçà de la norme?

PAR LE PRÉSIDENT:

2855 Très bien, je vais aller voir le MDDEFP de ce côté, parce que c'est plus eux qui doivent faire respecter la norme.

Quelle est la norme, monsieur Savoie?

PAR M. PATRICE SAVOIE:

2860 Je vais passer la parole à monsieur Bourret.

PAR LE PRÉSIDENT:

2865 Monsieur Bourret, on vous écoute.

PAR M. MICHEL BOURRET:

2870 Monsieur le Président, la norme qui est établie au niveau des composés qui ont été évalués dans l'étude d'impact, c'est au niveau du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, ces critères-là sont principalement pour assurer, c'est des critères au niveau de la santé. C'est sûr que le respect du critère au niveau des SRT ou du H₂S, c'est pour assurer la santé.

2875 Et les niveaux de détection qu'on peut sentir les composés sulfurés sont en deçà de la norme.

Donc c'est possible effectivement de sentir le H₂S ou les composés soufrés, même si la norme est respectée.

PAR LE PRÉSIDENT:

2880 Même si la norme est respectée. Pour la santé, est-ce qu'il y a danger à humer ces gaz?

PAR M. MICHEL BOURRET:

2885 Lorsque le critère, bien, pas le critère, c'est une norme, lorsque la norme est respectée, au niveau de la santé, il est pas supposé avoir d'effets. Ça vise à ce qu'il y ait notamment moins de un risque de cancer par million.

2890 Donc au niveau santé, je pense que monsieur de la Santé pourra en parler, mais ça fait en sorte qu'il n'y a pas de risques sur la santé, lorsque les critères sont respectés.

PAR LE PRÉSIDENT:

2895 Monsieur Girard, est-ce que vous êtes en accord avec ce que monsieur Bourret vient de mentionner?

PAR M. BENOÎT GIRARD:

2900 Partiellement. Je m'explique! D'abord, je pense qu'on est dans le domaine des nuisances, puis il faut faire une distinction entre les nuisances comme effets de santé et les maladies en tant qu'effets sur la santé.

2905 La nouvelle définition prônée par l'Organisation mondiale de la Santé, par rapport à la notion santé, c'est différent de ce qu'on a eu dans le passé, puis qu'on véhicule souventefois ou qu'on a comme impression, la santé, ça se définit pas uniquement par une absence de maladie.

La santé, c'est défini par l'Organisation mondiale de la Santé comme étant un état de bien-être complet physique, psychologique et social.

2910 Et c'est de là que lorsqu'on parle d'effets santé, on va parler d'effets qu'on est capable – on va parler des maladies d'une part ou des impacts qui sont la maladie et d'autres impacts maintenant qu'on parle qui sont des nuisances.

2915 Lorsqu'on parle des odeurs, c'est une nuisance. Au niveau des impacts santé comme tels, effectivement, il y a des normes, et au niveau qu'on a répertorié dans l'étude actuellement, on est en deçà d'une norme, et cette norme-là, théoriquement, va nous protéger contre un impact, contre des maladies, on n'aura pas de maladies physiques, théoriquement, OK!

2920 D'autre part, les nuisances, ce sont des impacts santé, ont des impacts santé. Et là, il faut comprendre comment ça fonctionne une nuisance, une nuisance surtout au niveau des odeurs.

Et là, je vous réfère à un document qu'on vous a déposé, un document qui a été présenté par le Comité de santé publique, surtout par le docteur Gingras qui porte sur les odeurs, chapitre 19, ça date de 2003.

2925 C'est une excellente synthèse sur toute la physiopathologie, toute la physiologie des odeurs, tout le système olfactif, les impacts qu'il peut y avoir sur la santé, les impacts indirects sur la santé, les impacts psychologiques, les impacts physiques, et aussi la façon qui a été proposée de caractériser le niveau de nuisances.

2930 Et là-dessus, dans ce qu'il faut prendre en considération dans le système olfactif, c'est intéressant, c'est un système où est-ce que les récepteurs sensoriels sont dans une muqueuse, sont dans le nez, sont dans une muqueuse, et ces récepteurs-là sont extrêmement sensibles et peuvent être très, la variabilité peut être très grande d'un individu à l'autre, donc peut être modifiée par exemple par certaines maladies ou certaines conditions.

2935

On sait que si vous avez un rhume, si vous avez des sinusites, vous allez avoir tendance à moins sentir. Donc il y a un impact sur le système olfactif.

2940 Ce qui est intéressant, c'est que le système olfactif a des contacts directs avec le système limbique.

2945 Le système limbique dans le cerveau, c'est le cerveau des émotions. Donc l'olfaction est une fonction extrêmement importante chez l'être humain. On aime avoir des odeurs, on aime sentir des bonnes choses, ça l'a des impacts très positifs de sentir par exemple une fleur, de sentir un bon parfum, ça l'a des impacts au niveau de la satisfaction, au niveau du plaisir, parce qu'on stimule le système émotif.

2950 La même chose, lorsque ce sont des senteurs désagréables et parfois nauséabondes, ce qui caractérise souventefois les sites d'enfouissement, on a aussi des stimulations émotives qui seront négatives. Et ces sensations négatives, ces émotions négatives vont avoir des impacts physiologiques chez les individus.

2955 C'est bien évident que certains individus vont pouvoir s'adapter aux odeurs, autant les bonnes que les mauvaises. Mais certains individus, chez certains individus, ça peut créer à ce moment-là un malaise, des réactions physiologiques qui vont se répercuter, par exemple ça peut être une accélération du rythme cardiaque, ça peut être augmentation de la tension artérielle, ça peut être des réactions au niveau cutané, ça peut être toutes sortes de réactions physiologiques qui peuvent théoriquement soit créer, provoquer ou aggraver des maladies physiques.

2960 Sauf que quand on est dans l'état de nuisance, quand on parle de nuisance, on n'a pas les capacités actuellement ou les moyens de faire la relation, d'établir la relation entre la cause et des effets physiques. Donc on reste dans le domaine des nuisances et on reste dans un domaine où c'est extrêmement subjectif et très variable d'un individu à l'autre.

2965 Donc l'odeur comme telle est quelque chose de difficile à évaluer.

2970 Pour ce qui est des méthodes d'évaluation, jusqu'à maintenant, on utilisait les normes par rapport aux produits chimiques. Comme on a parlé tout à l'heure, il y avait une norme par rapport aux composés soufrés totaux ou par rapport au H₂S, on s'en servait comme critère et on avait établi un certain critère à ne pas dépasser, puis on essayait de quantifier, je dirais, l'impact des odeurs de la nuisance.

2975 Ce qu'on constate depuis un certain temps, et c'est relativement quand même nouveau ces choses-là, mais c'est discuté dans le papier du docteur Gingras, c'est qu'il n'y a pas nécessairement une bonne relation entre l'impact psychologique et social des odeurs, il y a pas

une bonne quantification avec ces échelles-là par rapport à certains contaminants. Et de là, la Santé publique a commencé à proposer une autre façon d'évaluer l'impact des odeurs par l'olfactométrie.

2980 Et là, il y a différentes méthodes d'évaluer des impacts odeurs. Il y en a des plus classiques, comme par exemple de faire sentir quelque chose à un groupe d'individus et de faire évaluer par certains individus. Il y aussi des méthodes plus mécaniques.

2985 Et dernièrement est sorti ce qu'on appelle des nez électroniques qui sont capables de faire une certaine évaluation, et on a proposé une nouvelle échelle de nuisances olfactives avec une recommandation de ne pas dépasser, par exemple, je pense que c'est une échelle à cinq-six (5-6) niveaux, de ne pas dépasser le premier niveau.

2990 Donc c'est là qu'on en est rendu au niveau de la nuisance puis de l'évaluation de la nuisance olfactive.

PAR LE PRÉSIDENT:

2995 Merci monsieur Girard. Est-ce que, si vous aviez une recommandation à faire au promoteur pour le suivi de ces nuisances, qu'est-ce que vous diriez?

PAR M. BENOÎT GIRARD:

3000 Bien d'abord, je pense qu'il faut prendre en considération le type de projet. C'est vrai aussi pour tous les contaminants chimiques, et de prendre toutes les mesures de prévention pour essayer d'éliminer – on a parlé quand même de toutes les mesures de traitement des opérations finalement qui vont être exercées, puis d'essayer d'éliminer le plus possible les odeurs, et si on élimine les putrescibles en plus, ça fait qu'on a des chances d'éliminer éventuellement ou de réduire ces odeurs-là, et d'en arriver à avoir très peu de nuisance.

3005 Je pense que c'est d'abord la première recommandation, c'est la prévention et la diminution des risques.

3010 Et si les risques persistent, je pense qu'il faut les évaluer correctement et bien évaluer les impacts que ça va créer chez les citoyens qui sont au pourtour, qui sont exposés à ces nuisances-là, et de les considérer comme étant des impacts psychosociaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

3015 D'accord, merci monsieur Girard. Oui monsieur Francoeur.

PAR LE COMMISSAIRE:

3020 Dans vos réponses aux questions qui avaient été posées en complément de l'étude d'impact, le Ministère chez vous estimait que les émanations de sulfure d'hydrogène causées, puis là, je vous cite "par la décomposition anaérobie des panneaux de gypse qu'on peut utiliser parfois pour le recouvrement du site pourrait entraîner des symptômes de santé chez les voisins du site", parce que ça générerait des émanations de sulfure d'hydrogène.

3025 Et cela, vous disiez que ça pouvait se produire même si les émanations étaient ressenties à bonne distance.

Est-ce que le promoteur prévoit utiliser ce type de matériel de recouvrement pour le site en raison de ces impacts qui, selon la Santé, sont significatifs?

3030 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Alors c'est monsieur Simard, vous comprendrez, qui va répondre à toutes ces questions.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3035 Et effectivement, monsieur le Commissaire, il y a eu une problématique récente au niveau de l'utilisation de gypse dans les matériaux de recouvrement journalier. Ça s'est produit dans un centre de traitement des matières de démolition, et ce gypse-là se retrouvait dans une poussière fine qui était à un (1 %) à deux pour cent (2 %) à peu près du matériel qu'il y avait. Et
3040 techniquement, c'est un bon matériel comme recouvrement journalier, ça a été essayé et effectivement, ça l'a occasionné des problèmes d'odeur.

3045 Mais le problème vient du fait que c'est une poudre très fine, donc une surface de contact très élevée, contrairement à du gypse, parce qu'on a du gypse dans tous nos sites d'enfouissement quand même, mais c'est du gypse contenu dans le papier, etc., dans des faibles quantités quand même.

3050 Mais effectivement, ça peut causer des problèmes, et la Régie n'a pas l'intention d'utiliser ce matériel-là dans son recouvrement journalier. Ce gisement-là n'est même pas disponible dans la région.

PAR LE COMMISSAIRE:

3055 Ça va aider. Deuxième question! Dans la plupart de vos documents, vous dites que les habitations les plus près sont à environ quatre cents-quatre cent quarante mètres (400 m-440 m), d'accord?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3060 Bien, il y a quelques chalets au nord qui sont à quatre cents (400 m), il y a le lac Bellevue qui est à un point un kilomètre (1,1 km), et les autres sont à plus qu'un kilomètre (1 km), je crois.

PAR LE COMMISSAIRE:

3065 Ce matin, la Municipalité d'Hébertville nous a remis une carte sur laquelle on avait demandé, nous, une évaluation de l'état des bandes riveraines le long des ruisseaux touchés par l'émissaire du site.

3070 Et sur cette carte, il y a une échelle en bas, et puis c'est une photo aérienne, donc c'est vraiment les dimensions réelles du terrain.

3075 Et en faisant des mesures, on s'est aperçu que les chalets les plus proches étaient pas à quatre cents mètres (400 m), étaient à deux cent soixante-dix-deux cent soixante-quinze mètres (270 m-275 m), en utilisant non pas cette carte, mais la grande carte qu'ils nous ont donnée.

3080 C'est une augmentation de cinquante pour cent (50 %) de plus, votre évaluation. C'est pas une petite marge de différence, là. Si je passe de deux cent soixante-quinze (275 m) à quatre cents mètres (400 m), c'est cinquante pour cent (50 %) de plus. On peut sortir la carte, nous l'avons ici.

J'aimerais vraiment obtenir un commentaire, parce que pour les odeurs et les nuisances, si la distance séparatrice est de deux cent soixante-quinze mètres (275 m) plutôt que quatre cents (400 m), admettez que ça fait une différence sensible.

3085 Est-ce qu'on pourrait vérifier la question, parce qu'entre les cartes, là, il y a comme un désaccord entre différentes cartes et les échelles.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3090 C'est ce que j'étais pour vous suggérer, qu'on prenne le temps de regarder les deux (2) cartes et vous revenir avec une distance précise. Parce que j'ai pas accès à cette information-là que vous dites.

PAR LE PRÉSIDENT:

3095 De toute façon, tantôt, après la fin de cette séance, vous pourrez toujours regarder la carte et confirmer le tout.

PAR LE COMMISSAIRE:

3100 Madame Audet voulait ajouter quelque chose.

PAR Mme NATHALIE AUDET:

3105 Si vous me permettez, monsieur le Président, on vérifierait. C'est nous qui avons agrandi la photo aérienne, puis on a joué beaucoup sur les échelles pour être capables de bien interpréter, puis je voudrais pas qu'on ait créé une erreur quand notre cartographe a situé la ligne par rapport à l'échelle graphique, qu'il y ait eu une erreur qui s'est produite puis que ça induirait cette information-là.

3110 Si vous nous le permettez, on va le vérifier, là, les bureaux sont fermés, mais pour demain matin, on va vous revenir avec ça. C'est peut-être nous qui avons fait une erreur sur notre échelle.

PAR LE COMMISSAIRE:

3115 On donne l'échelle en bas sur un kilomètre avec le détail...

PAR Mme NATHALIE AUDET:

3120 Mais on a joué beaucoup sur les échelles cartographiques, puis peut-être que la cartographe a collé une mauvaise information en dernier quand on a envoyé la photo aérienne. C'est ce que je penserais.

PAR LE COMMISSAIRE:

3125 Donc vous vérifiez?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

3130 Oui absolument, demain matin.

PAR LE COMMISSAIRE:

3135 Ça va monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3140 Bien, ça va très bien, parce qu'on se posait énormément de questions! Sans vouloir dire que ça fonctionne pas, effectivement.

PAR M. LUCIEN BOILY:

3145 Monsieur le Président, en rapport avec la première question, je voulais peut-être demander à notre ingénieur de répondre à cette question-là aussi, si vous voulez.

PAR LE PRÉSIDENT:

3150 Pas de problème, oui.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3155 Par rapport aux odeurs, effectivement, ça résulte d'une étude de dispersion atmosphérique que vous avez entre les mains, et on pourra en faire une présentation si vous voulez, on en a une de prête.

3160 Mais ce que je voulais expliquer, c'est qu'il y a une norme, les SRT, c'est un critère, je pense que ça n'a pas été adopté comme norme dans le cadre du règlement, à moins que monsieur Bourret me corrige, mais je crois que ça demeure toujours un critère, on parle de six microgrammes par mètre cube ($6 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

Et dans ces SRT-là, des sulfures réduits totaux, il y a une portion, il y a à peu près soixante pour cent (60 %) de ça que c'est du H_2S . C'est la principale composante d'odeur.

3165 Donc la norme de six microgrammes ($6 \mu\text{g}/\text{m}^3$) comprend le H_2S .

Lorsqu'on a fait la dispersion atmosphérique, on a suivi les critères et la façon de faire que le ministère de l'Environnement nous impose, et donc il y a effectivement, on est arrivés à la

3170 conclusion, dans les résidences, on vérifie le territoire autour, mais on vérifie également tous les récepteurs potentiels autour. Et au niveau des résidences, on arrive à peu près, en moyenne, entre quinze (15 %), je pense dans un des cas, et l'autre à vingt-cinq pour cent (25 %) de cette norme-là. Donc la norme de six ($6 \mu\text{g}/\text{m}^3$), on est à un point cinq microgramme par mètre cube ($1,5 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

3175 Mais ça, c'est la pire heure dans les cent (100) prochaines années. La modélisation, c'est normé, on a une façon de faire qui est approuvée, puis même imposée par le Ministère, et en 2049, c'est là qu'on va avoir le maximum d'émission d'odeurs, et c'est là qu'on fait notre simulation.

3180 Et la pire heure dans l'année, on va être à vingt-cinq pour cent (25 %) de cette norme-là, donc on va être à un point cinq microgramme par mètre cube ($1,5 \mu\text{g}/\text{m}^3$) dont à peu près soixante pour cent (60 %) qui serait composé de sulfure d'hydrogène, donc à peu près un microgramme par mètre cube ($1 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

3185 Et l'odeur, la perception de l'odeur, c'est fonction de chaque personne évidemment, chacun a une sensibilité différente, mais lorsqu'on est à quatre-cinq (4-5), on parle de l'absence d'odeur, en bas de quatre-cinq (4-5).

Donc en principe, il y aura pas de perceptions d'odeurs, même dans la pire année de l'année 2049, au niveau des récepteurs.

3190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez dit que vous aviez une petite présentation là-dessus, monsieur Simard?

3195 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Oui, c'est l'ensemble de la présentation sur la dispersion atmosphérique. Si vous voulez, ça prend peut-être dix (10) minutes à faire, c'est comme vous voulez.

3200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Moi, je pense que ça vaut la peine de le faire pendant dix (10) minutes de temps, de façon à ce que les gens puissent bien comprendre le tout.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3205

Je voudrais vous préciser également que je vais vous faire cette présentation-là, mais s'il y a des questions ultra-spécifiques, ultra-techniques, on peut faire venir notre spécialiste pour mieux répondre en temps et lieu.

3210

Donc l'étude de dispersion atmosphérique, ça comporte trois (3) étapes. On doit commencer par évaluer la quantité de génération des gaz, combien de biogaz on a à gérer. Ensuite, on regarde, la deuxième étape, c'est l'estimation des débits captés et émis à l'atmosphère. Parce qu'effectivement, il faut tenir compte des séquences d'exploitation du site.

3215

Donc lorsqu'on n'a pas de recouvrement étanche, bien évidemment, on va avoir plus d'émissions atmosphériques; lorsqu'on devient étanche, on en a moins, parce qu'on a un système actif, forcément, de captage de ces biogaz-là.

3220

Et la troisième étape, c'est la modélisation de la dispersion atmosphérique pour la pire année. Et on regarde les composés soufrés totaux, les SRT, le monoxyde de carbone, les NOx, et les COV.

3225

Donc on fait l'émission de génération de biogaz à partir d'un modèle de l'EPA américain, le modèle LANDGEM.

3230

On fixe, et ça, c'est pour être conservateur, on fixe l'efficacité de captage sur les zones qui sont recouvertes à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %). On sait très bien qu'un site avec une membrane dessus, on capte au-delà de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), mais de façon à évaluer, puis d'être conservateur, c'est fixé, et c'est même exigé par l'EPA de se limiter à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %).

3235

Il faut comprendre que dans notre projet, on a prévu des tranchées horizontales, donc on capte le gaz beaucoup plus rapidement que si on attend d'atteindre le niveau final et qu'on fore des puits verticaux.

3240

Et par la suite, on tient compte des émissions fugitives, ça veut dire la portion non captée, et on prévoit un taux d'atténuation, parce qu'il y a une atténuation dans le sol naturel de dix pour cent (10 %). Encore là, c'est conservateur, les études démontrent que c'est cinquante-soixante-soixante-dix pour cent (50 %-60 %-70 %), le taux d'atténuation.

3245 Et ensuite, on fait ces simulations-là jusqu'en 2100. Et vous voyez la courbe, effectivement on voit le taux de génération de biogaz. On voit la ligne verte, le taux de biogaz capté, et la partie qui est émise à l'atmosphère, qui atteint un maximum en 2049, on le voit peut-être pas très bien, à cause de la grosseur du trait, mais c'est 2049.

3250 Une fois qu'on a fini de caper le site, donc on devient avec une efficacité de captage beaucoup plus importante, donc ce taux d'émission là diminue.

3255 Ensuite, une fois qu'on a fait ça, nos courbes, on utilise un modèle qui s'appelle le modèle AERMOD, c'est un modèle reconnu par le Ministère, et on compare ça aux critères de qualité d'air. À l'époque, c'était des critères, maintenant il y a une partie qui sont obligatoires par règlement, mais en termes de chiffres, ça change pas la conclusion.

Donc le modèle, comme je mentionnais, on regarde trois (3) types d'émission, SRT, CO, NOx, COV.

3260 Les SRT, lorsqu'on regarde les SRT, c'est ça que je vous mentionnais tantôt, ça, c'est une concentration de biogaz typique. Ça vient des documents de l'EPA américain, vous voyez que le sulfure d'hydrogène est à quarante-neuf milligrammes par mètre cube (49 mg/m^3) dans le biogaz pur au site, sur un total de soixante-dix-neuf (79 mg/m^3). C'est pour ça que je vous dis, sur le SRT, le sulfure d'hydrogène représente à peu près soixante pour cent (60 %).

3265 Le bruit de fond, pour ce qui est des SRT, on est en milieu rural, donc on part du principe qu'il y en a pas. Ça, c'est également une hypothèse qui est reconnue.

3270 On fait la modélisation pour l'année où il y a le plus d'émissions de biogaz à l'atmosphère. Donc comme je vous mentionnais, c'est 2049. Et on considère deux (2) sources d'émission, on considère l'ensemble de la surface du site, puis on tient compte de la torchère. On a une torchère qui brûle le biogaz capté, mais elle a un taux d'efficacité de quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) qui est imposé au niveau réglementaire. Ça, c'est pour tout ce qui est non méthane. Le méthane est détruit à cent pour cent (100 %). Le méthane brûle, il y en a plus.

3275 Et le critère pour les SRT, c'est six microgrammes par mètre cube ($6 \text{ } \mu\text{g/m}^3$).

3280 Donc pour ce qui est des CO et des NOx, le Ministère nous impose d'utiliser des bruits de fond...

PAR LE COMMISSAIRE:

3285 Pourriez-vous peut-être, pour les gens dans la salle, quand vous dites du CO, puis du NOx, moi, je sais ce que c'est, mais peut-être nommer le nom, ne serait-ce qu'à des fins d'éducation ou de compréhension.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3290 Vous avez raison. Le CO, c'est le monoxyde de carbone. Le NOx, c'est les oxydes d'azote, azotés.

3295 Donc pour ce qui est du monoxyde de carbone, on regarde pour une période d'une (1) heure et une période de huit (8) heures, et le Ministère nous dit, prenez un bruit de fond de deux mille six cent cinquante ($2650 \mu\text{g}/\text{m}^3$), c'est pas vérifié sur le terrain, on est en milieu rural, c'est conservateur comme approche, et il y a des critères qu'on doit respecter, trente-quatre mille ($34\,000 \mu\text{g}/\text{m}^3$) pour ce qui est de CO pour la pire heure, douze mille sept cents ($12\,700 \mu\text{g}/\text{m}^3$), etc.

3300 Le NOx, c'est la même chose, quatre cent quatorze ($414 \mu\text{g}/\text{m}^3$), deux cent sept ($207 \mu\text{g}/\text{m}^3$) et cent trois ($103 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

3305 Donc la modélisation, dans ce cas-là, est faite pour la pire année du biogaz brûlé, parce que ces émissions-là proviennent de la torchère. Donc on regarde l'année où on va avoir le plus de biogaz brûlé, puis ça, c'est dans l'année 2057. Les émissions sont à l'emplacement de la torchère, puis on utilise les facteurs d'émissions qui sont ceux garantis par le manufacturier.

3310 Ensuite, on fait la modélisation sur un quadrilatère qui a cinq kilomètres carrés (5 km^2). Donc on fait un maillage à chaque deux cents mètres (200 m) par deux cents mètres (200 m), donc de façon à avoir les données, donc ça nous donne six cent quarante (640) points pour vérifier.

Et on rajoute aussi, pour être sûr qu'ils sont à l'intérieur de l'étude, les cinq (5) résidences qui sont situées le plus près du site.

3315 Les données météorologiques, on prend de 2003 à 2007. C'est fait pour les cinq (5) années, parce que les conditions météorologiques, évidemment d'une année à l'autre, ça varie, donc on prend les cinq (5) années, et on fait les itérations pour chacun des points. Ça fait quand même quarante-trois mille huit cents ($43\,800$) itérations par point. La machine marche un petit peu de temps avant qu'on ait le résultat!

3320

3325 Et vous voyez un peu le quadrilatère que ça donne. Vous voyez les différents points. Vous avez les résidences qui ont été considérées, R1 dans le rang 8, R2 qui est au petit lac au nord, il y a une autre résidence, je crois que c'est un chalet de chasse, je sais pas si c'est une résidence permanente, en tout cas on l'a considérée, il y a le lac Bellevue, puis il y a d'autres résidences aussi qui ont été considérées un peu plus loin.

On prend la rose des vents. La direction des vents est du secteur nord-ouest vers le sud-est en priorité. Donc vous voyez un peu la rose des vents, les directions préférentielles.

3330 Donc les résultats que ça donne! Donc à l'endroit sur nos six cent quarante (640) points, encore là pour l'année 2049 qui est l'année maximum, on atteint quarante-cinq pour cent (45 %), quarante (40 %) à quarante-sept pour cent (47 %) de la norme. Ça veut dire qu'on est à quarante-quarante-sept pour cent (40 %-47 %) du six microgrammes par mètre cube ($6 \mu\text{g}/\text{m}^3$) dans le pire cas.

3335 Ça, ça se trouve pas à être à une résidence, ça se trouve à être sur le terrain.

3340 Vous voyez dans la méthodologie que le Ministère nous demande, on vient cartographier les différents iso, si on veut, isoconcentration de SRT. Vous voyez ici le un point cinq ($1,5 \mu\text{g}/\text{m}^3$), bien, ça se compare à notre six ($6 \mu\text{g}/\text{m}^3$) qui est notre critère.

Donc c'est sûr que plus on s'approche du site, bien, plus ce chiffre-là devient élevé; mais plus on s'éloigne, évidemment ça devient non significatif.

3345 C'est la même chose, on le vérifie aussi sur une base moyenne annuelle. C'est pas normé, mais on le vérifie quand même, selon la méthode du Ministère.

3350 Donc au niveau des résidences, j'irai pas dans le détail de chaque résidence, parce que c'est à peu près constant. La résidence où la concentration est la plus élevée, on parle de vingt-cinq (25 %), vingt-deux (22 %), pourquoi qu'il y a cinq (5) années, parce que c'est fait pour les cinq (5) années météorologiques qu'on a.

3355 Et dans le pire des cas, on atteint un point cinquante-trois ($1,53 \mu\text{g}/\text{m}^3$) versus le six ($6 \mu\text{g}/\text{m}^3$), c'est pour ça qu'on dit qu'on atteint vingt-cinq pour cent (25 %) de la norme.

La résidence 1. La résidence 2, à peu près dans le même ordre de grandeur, vingt-deux (22 %) à vingt-quatre pour cent (24 %).

3360 Ensuite, on tombe plus bas. Du huit pour cent (8 %), dépendant des années évidemment, dix-sept (17 %) à vingt (20 %) et seize (16 %) à seize (16 %), ça fait que c'est à peu près constant.

3365 Pour ce qui est des CO, monoxyde de carbone, on arrive à des concentrations, vous voyez, aux alentours, ça, c'est dans la résidence où il peut y en avoir le plus, si on veut, on arrive à des concentrations de trois (3 %). On vient rajouter le bruit de fond du Ministère, donc vous voyez, il y a une bonne différence, peut-être un facteur quasiment de mille ($1000 \mu\text{g}/\text{m}^3$) dans le bruit de fond qu'on utilise, on arrive avec une concentration finale de deux mille six cents ($2600 \mu\text{g}/\text{m}^3$) lorsqu'on prend le bruit de fond, donc sept point huit pour cent (7,8 %) du critère de trente-quatre mille ($34\ 000 \mu\text{g}/\text{m}^3$) du Ministère.

3370 Et si on regarde vraiment ce qui émane du site, c'est pas significatif, on parle d'un dix millième (1/10 000) du critère.

Donc c'est vrai sur une période d'une (1) heure et c'est vrai aussi sur une période de huit (8) heures.

3375 Les NOx, c'est la même chose. On arrive à point quatre-vingt-quatorze ($0,94 \mu\text{g}/\text{m}^3$), point cinq ($0,5 \mu\text{g}/\text{m}^3$), point quatre ($0,4 \mu\text{g}/\text{m}^3$), point zéro quatre ($0,04 \mu\text{g}/\text{m}^3$). On ajoute un bruit de fond de cent cinquante ($150 \mu\text{g}/\text{m}^3$), et on arrive à trente-six pour cent (36 %) de la norme.

Et lorsqu'on regarde l'émission comme telle, c'est mineur.

3380 Donc la conclusion, c'est que la production maximale de biogaz est atteinte en 2056, mais les émissions maximales sont en 2049.

3385 Dans le pire des cas, à l'endroit, dans la forêt si on veut, autour, on arrive à quarante-sept pour cent (47 %) de la norme. Au niveau résidentiel, c'est vingt-cinq pour cent (25 %) de la norme, je répète, dans la pire heure de la pire année.

Les concentrations de CO et NOx sont de loin en deçà des critères du Ministère et sont respectées en tout point.

3390 Et pour ce qui est de la concentration maximale de H₂S, ça a été vérifié également, parce qu'on a été obligé de vérifier ça, et on respecte en tout temps les critères du Ministère.

PAR LE PRÉSIDENT:

3395 Merci monsieur Simard. Est-ce que vous entendez faire un suivi quand même lors de l'exploitation?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3400

Présentement, il n'y a pas de suivi de prévu, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

3405

Monsieur Savoie, est-ce qu'au niveau du Ministère, vous allez demander de faire le suivi?

Excusez-moi, oui monsieur Simard!

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3410

J'ajouterais par contre, monsieur le Président, qu'au niveau des biogaz, on est obligés, dans notre plan de suivi environnemental, de faire des vérifications, autant dans les puits qui sont situés autour du site, dans tous les bâtiments, mais aussi on est obligés de vérifier pour des sites qui ont des systèmes actifs une fois par année les émissions de surface.

3415

Donc il y a une norme, c'est une norme de cinq cents (500) PPM maximum. Donc on est obligé, une fois par année, de venir avec un appareil pour mesurer la quantité de méthane qui passe à travers notre couvert, et on est normés là-dessus. Si on trouve ce qu'on appelle des hot spots, excusez l'expression, on est obligé d'aller forer des puits davantage pour aller capter ces hot spots là.

3420

Et en plus, une fois par année, on est obligé de vérifier l'efficacité de la torchère. Donc il faut s'assurer qu'on a notre quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) de réduction. Mais à part ça, on n'en a pas d'autre.

3425

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ce sont les exigences demandées par le Ministère, réglementaires?

3430

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3435

Monsieur Savoie, est-ce qu'une fois par année, pour s'assurer que la torchère brûle comme il faut, est-ce que c'est suffisant?

PAR M. PATRICE SAVOIE:

3440

Monsieur le Président, normalement oui, parce que le règlement est fait ainsi. Donc c'est suffisant.

Mais je peux passer la parole à monsieur Bourret, il va rajouter d'autre chose.

3445

PAR M. MICHEL BOURRET:

3450

C'est sûr qu'on vérifie la qualité, une fois par année, la qualité des gaz qui sont émis par la torchère, mais on suit quand même, on demande quand même un suivi des paramètres de fonctionnement de la torchère, donc la température de destruction, la quantité, le pourcentage de méthane dans le biogaz, pour savoir la qualité des gaz qui vont à la torchère, donc qui nous permet de suivre quand même l'efficacité, pas l'efficacité, bien, un peu le fonctionnement de la torchère comme tel, pour voir s'il y a des variations importantes, bien, peut-être qu'il y a une problématique au niveau de la torchère.

3455

Mais ça nous permet de voir ça. Mais une fois par année, compte tenu de la difficulté, c'est pas des contrôles ou des échantillonnages qui sont faciles à faire. Donc c'est quand même une fréquence suffisante pour vérifier l'efficacité.

3460

PAR LE PRÉSIDENT:

D'après votre expérience, au regard des autres sites qui sont en fonction présentement, est-ce qu'il y a déjà eu des problèmes relativement aux torchères?

3465

PAR M. MICHEL BOURRET:

Les équipements, les torchères habituellement utilisées dans les sites respectent les critères, bien, les normes minimales exigées par le règlement.

3470

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il y a pas eu d'effets secondaires dans le sens où la torchère fonctionnait plus ou moins, c'est ça?

3475

PAR M. MICHEL BOURRET:

Non. C'est un critère plutôt au niveau de la conception qui fait en sorte que les torchères qui offrent des efficacités moindres, bien, peuvent pas être utilisées. Comme les torchères à flamme

3480 visible, l'efficacité de ces équipements-là est pas suffisant, elles ne peuvent pas être utilisées, parce qu'elles sont pas assez performantes, et également pour le contrôle, on peut pas faire le contrôle de ces équipements-là comme on peut le faire pour les torchères à flamme invisible.

3485 Donc ça se fait au niveau plutôt de la conception puis le choix des équipements qui dictent, ce qui fait en sorte que l'efficacité de celles qui sont en place respectent les normes.

PAR LE PRÉSIDENT:

3490 Donc au niveau de la conception, je pense que vous vous assurez qu'effectivement, le promoteur utilise les équipements les plus performants.

3495 Est-ce que c'est obligatoire pour obtenir son certificat d'autorisation ou bien donc c'est laissé au bon vouloir du promoteur?

PAR M. MICHEL BOURRET:

3500 C'est sûr qu'il y a différentes marques d'équipement possibles, ça, c'est au choix du promoteur, mais les exigences à savoir qu'une torchère à flamme invisible et qui doit respecter, qui doit permettre la destruction de quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) des composés volatils autres que le méthane, en tout cas, tous les autres critères, ça, c'est pas au choix du promoteur, c'est des exigences réglementaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

3505 Parfait, merci monsieur Bourret. Monsieur Francoeur.

PAR LE COMMISSAIRE:

3510 Une question pour monsieur Boily ou monsieur Simard. Une Régie qui a autant d'activités, je comprends que là-dedans, vous avez une collecte de déchets, vous avez beaucoup de camionnage pour transporter, vous avez des cellules qui génèrent des biogaz, vous avez des opérations sur le site, je dirais comme entreprise, si on peut mettre le terme entre guillemets, vous dégagez certainement une assez bonne quantité de gaz à effet de serre, c'est-à-dire du CO₂. Je parle pas du monoxyde, cette fois-là, on parle du gaz carbonique.

3515 Est-ce que vous êtes tenus de comptabiliser et de déclarer vos émissions de CO₂?

PAR M. LUCIEN BOILY:

3520 Oui monsieur le Commissaire, il faut le déclarer sur le site. Sur le site, il y a des prises de contrôle du CO₂ une fois par année.

3525 Par contre, je dois vous dire que ce projet-là, comparativement au projet de L'Ascension, va nous permettre énormément d'économies au niveau des biogaz, à cause du transport et à cause de sa proximité du centre de masse.

Ça, on en a tenu compte aussi dans le choix d'un site plus proche du centre de masse qui est Alma et Lac-Saint-Jean-Est par rapport à l'ensemble du territoire.

3530 Ça fait que ça, c'est un élément qu'on a discuté, et on trouve extrêmement important en termes de transport.

PAR LE COMMISSAIRE:

3535 Mais on trouve pas dans votre étude d'impact un bilan des gaz à effet de serre qui comptabiliserait la construction et l'opération du site, pour donner un portrait global de vos opérations, incluant le camionnage.

3540 C'est sûr qu'il y a peut-être une réduction, si on réduit le lieu, mais je voudrais savoir pourquoi, parce qu'aujourd'hui, les gaz à effet de serre sont considérés, en vertu de la loi, comme un contaminant atmosphérique. C'était pas le cas il y a dix (10) ans, maintenant, ça l'est.

Alors je me demandais pourquoi cet aspect-là n'a pas fait l'objet d'un bilan dans l'étude d'impact.

3545 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Monsieur Comeau ou monsieur Simard.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3550 Bien, peut-être qu'on pourra se compléter! Ce que je voulais vous dire, c'est qu'il y a un règlement maintenant qui est sur les déclarations obligatoires qui est en force depuis quelques années, je crois.

3555 Et je pense qu'il y a quelqu'un qui vient du Ministère aujourd'hui au niveau de la qualité de l'air – non, j'avais compris ça hier, je m'excuse!

Donc maintenant, les sites d'enfouissement sont obligés de faire des déclarations, je suis pas certain si c'est annuel...

3560 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Pour les biogaz.

3565 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Non, non, pour les gaz à effet de serre.

PAR LE COMMISSAIRE:

3570 La totalité des opérations?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Je crois que si...

3575

PAR LE COMMISSAIRE:

Incluant la machinerie et tout?

3580 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Oui. Pour la machinerie, effectivement, la machinerie sur le site. S'il y a une flotte de véhicules, je crois que ça doit être inclus également dans le bilan.

3585 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais si vous donnez en sous-traitance, est-ce que là, ça disparaît de la comptabilité?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3590

Le règlement est complexe, donc je pourrais pas vous répondre. Je pourrais avoir la réponse probablement peut-être pour ce soir ou au plus tard demain, mais je pourrais vous répondre effectivement là-dessus.

3595 **PAR LE COMMISSAIRE:**

J'aimerais aussi envoyer peut-être une partie de cette question au Ministère!

3600 Pour le ministère de l'Environnement, le contrôle, la lutte aux changements climatiques est une des grandes priorités, en tout cas c'est clair pour le ministre, c'est clair pour la première ministre, et le gouvernement a même augmenté à moins vingt-cinq pour cent (-25 %) la cible de réduction des gaz à effet de serre. J'imagine que vous êtes informés de ça.

3605 Alors pourquoi le Ministère n'a-t-il pas demandé sur ce qui semble la principale politique du Ministère, pourquoi il a pas demandé un portrait global des émissions de toute l'opération d'un site comme ça dans une étude d'impact, pour qu'on puisse avoir un bilan de ce que serait normalement le principal impact environnemental, c'est-à-dire sur le climat?

3610 **PAR M. PATRICE SAVOIE:**

Je vais passer la parole à monsieur Bourret.

PAR M. MICHEL BOURRET:

3615 Peut-être revenir en arrière sur le règlement sur les déclarations! C'est un règlement qui oblige les entreprises, actuellement, je pense que le seuil, c'est dix mille tonnes (10 000 t), qui émettent dix mille tonnes (10 000 t) de gaz à effet de serre par année...

PAR LE COMMISSAIRE:

3620 Pour l'ensemble des opérations.

PAR M. MICHEL BOURRET:

3625 Pour l'ensemble des opérations, autant les équipements, les véhicules sur le site, les émanations de la torchère, les émanations fugitives, c'est l'ensemble des éléments qui émettent.

Et ça, c'est fait sur des données mesurées au cours de l'exploitation du lieu.

3630 En ce qui concerne l'évaluation des impacts au départ, dans le cadre de l'étude d'impact, sur la quantité de gaz à effet de serre, c'est une bonne question pour laquelle j'ai pas de réponse.

PAR LE COMMISSAIRE:

3635 C'est parce qu'en fin de compte, l'étude d'impact permet d'anticiper et de corriger au besoin et de mettre ça dans le débat public.

C'est pour ça que l'absence de cette exigence nous surprend un petit peu.

3640 **PAR M. MICHEL BOURRET:**

Et peut-être un peu indirectement, c'est sûr que les lieux d'enfouissement sont des générateurs de gaz à effet de serre, c'est clair. On a fixé des normes pour le captage et la destruction des gaz pour lesquels, sur une base de taille, de lieu et de quantité de matières qui sont reçues, qui fait en sorte que les lieux qui vont générer beaucoup de gaz à effet de serre, ou le méthane, qui produit beaucoup de méthane, doivent les capter et les traiter.

3645 Est-ce qu'on doit faire une modélisation ou une étude plus poussée au départ que ça, en tout cas, pour l'instant, le choix, ça a été de mettre une norme réglementaire pour le captage.

3650 Je dois dire qu'au niveau des exigences pour le captage, l'obligation de capter et de détruire les gaz, celle qu'on retrouve dans la réglementation du Québec, c'est dans les plus sévères en Amérique du Nord. C'est sûr que la Californie est plus sévère, mais après ça, on est dans les plus sévères au niveau réglementaire.

3655 **PAR LE COMMISSAIRE:**

L'utilisation commerciale des biogaz, c'est-à-dire qu'on peut les détruire, les brûler, ça réduit effectivement d'à peu près vingt-trois (23) à vingt-cinq (25) fois la puissance de captage de l'énergie solaire, mais d'un autre côté, au lieu de les brûler sans aucune utilité, il y a possibilité de récupérer ces biogaz puis de les utiliser, je dirais, de façon commerciale.

3660 Alors au lieu d'utiliser d'autres hydrocarbures, on utilise un déchet pour en faire une ressource, bon.

3665 Si c'est pas rentable – si c'est rentable, le Ministère peut pas considérer ça comme un crédit de gaz à effet de serre qui peut entrer dans le système actuel. Il faut qu'il y ait le principe de l'additionnalité, c'est-à-dire qu'il faut que la présence des crédits génèrent la rentabilité. Ça, c'est la réglementation qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier.

3670 Alors la question que je voudrais vous poser, puis je la poserais au promoteur et au Ministère, est-ce que vous avez évalué la possibilité de cette utilisation commerciale, parce qu'elle

pourrait vous apporter des crédits qui maintenant sont exigés et vont se transiger en Californie comme au Québec.

3675

J'aimerais savoir si cette analyse de valeur vous incite à poser le geste de ne pas détruire, mais plutôt de valoriser?

PAR M. LUCIEN BOILY:

3680

Oui, c'est certain que les biogaz, on se met à la norme gouvernementale avec une torchère pour les brûler. Ça, on est obligés d'installer ça.

3685

Sauf que notre projet, aussitôt que les biogaz, parce qu'on sait que les biogaz commenceront pas à produire très très très rapidement, mais au fur et à mesure que les biogaz vont être suffisants, on va les utiliser pour chauffer le lixiviat. Parce qu'on a besoin de chauffage de lixiviat qui devra se faire avec d'autres sources d'énergie, et on va se servir de nos biogaz pour chauffer notre lixiviat.

3690

Donc il y a des projets, c'est sûr, pour l'utiliser plutôt que de le brûler. Ça, c'est notre vision, ça, c'est sûr.

PAR LE COMMISSAIRE:

3695

Mais est-ce que le chauffage du lixiviat va exiger l'utilisation de la totalité des biogaz générés par le site ou s'il peut y avoir un excédent?

PAR M. LUCIEN BOILY:

3700

Il pourrait aller jusqu'à chauffer nos garages, chauffer nos bâtisses, faire fonctionner différents équipements.

3705

Actuellement, à L'Ascension, le biogaz qui est produit par l'ancien LES, et il y a des ententes pour le LET qu'on va fermer bientôt, sert à chauffer des séchoirs à bois pour une usine forestière qui est pas loin de là.

Donc on a utilisé au maximum les biogaz, et c'est très apprécié de l'entreprise qui est là actuellement.

3710 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et dans le cas d'Hébertville, il y a pas eu encore de prospection pour valoriser l'excédent de vos besoins?

3715 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Là, pour l'instant, on voit pas d'entreprises assez proches qui pourraient l'utiliser, mais on va essayer de l'utiliser au maximum chez nous pour notre utilité personnelle, pour l'utilité de la Régie des matières résiduelles.

3720

Et il y a même des possibilités qu'on voit dans l'air, même pour les camions, nos camions, la machinerie, pourraient éventuellement fonctionner à partir des biogaz.

Il y a déjà des projets là-dessus.

3725

Mais je voulais juste revenir, monsieur le Président, sur les suivis. Je pense qu'il est important de le dire, c'est que dans notre plan, on a aussi la mise en place d'un comité de vigilance.

3730

Et ce comité de vigilance là qui va être composé de voisins immédiats du site, va traiter également des plaintes ou des problématiques qu'il pourrait y avoir avec les voisins locaux.

Donc aussitôt que quelqu'un pourrait avoir une problématique d'odeur ou de bruit ou quoi que ce soit, ce comité de vigilance là est mis en place spécialement pour qu'on puisse corriger immédiatement la problématique s'il y avait.

3735

Donc les citoyens proches du site auront la parole à la Régie des matières résiduelles pour se faire entendre s'il y a des problématiques.

3740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je suis content de vous entendre là-dessus. Comment vous allez procéder pour créer votre comité de vigilance?

3745 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Je peux passer la parole à Guy qui va nous donner la composition.

PAR M. GUY OUELLET:

3750

Vous savez que la loi exige la formation d'un tel comité, nous avons déjà un comité à L'Ascension. Donc on peut dire qu'on s'est pratiqué.

3755

Évidemment, on est tenu d'avoir seulement une rencontre au minimum, mais on en commande plus, les gens, dépendamment de leur niveau de participation.

Il y a même des comités parallèles qui peuvent être créés, dépendamment de l'intérêt des gens, à faire des suivis plus rigoureux.

3760

Et l'ensemble des rapports et des procès-verbaux sont transmis à la fois au Ministère mais également sur le site Internet.

3765

Donc on fonde beaucoup d'espoir sur ce comité, qu'il soit participatif et qu'effectivement, la Régie va écouter attentivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3770

Mais c'est beau de dire, on va mettre ça sur le site, mais concrètement, est-ce que vous allez aller déposer dans chacune des boîtes à lettres des rangs 8, rang Saint-Pierre, et rang 9 et encore rang 7, plus les Municipalités, est-ce que vous allez déposer dans chaque boîte à lettres un pamphlet disant, bien écoutez, nous sommes intéressés à avoir votre participation sur un comité?

3775

Comment vous allez procéder? Parce que c'est facile de dire, oui, on va prendre les gens alentour, mais concrètement, je vois pas comment vous allez le faire. C'est ça qui me chicotte un peu.

PAR M. GUY OUELLET:

3780

Bien, je vous ai mentionné qu'on en a un à L'Ascension, il y avait une situation problématique à L'Ascension, vous vous en rappelez, on a signé une entente, on a réussi tout de même à créer un comité.

3785

Quand on parle de groupes d'intérêt, donc on les cible, on envoie une lettre, on fait une présentation et ceux-ci se délèguent un représentant.

Pour ce qui est des voisins du site, bien, on croit savoir qu'il y a un comité du lac Bellevue, probablement qu'on va citer ces gens-là.

3790 On a également les propriétaires des lots visés concernant le chemin d'accès, bien, il y a une possibilité que ces gens-là puissent déléguer.

Donc on n'a pas regardé ça de façon minutieuse, mais sans aucun doute qu'on va s'y affairer dans les prochains mois.

3795 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il va y avoir combien de représentants de la population sur le comité?

3800 **PAR M. GUY OUELLET:**

Bien, les gens, c'est l'ensemble, à part les représentants des municipalités désignées, des élus, l'ensemble, c'est de la population, soit des groupes d'intérêt...

3805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ça va être une (1) personne ou dix (10) personnes?

PAR M. GUY OUELLET:

3810 Je pourrais revenir sur la composition exactement, parce qu'évidemment, le règlement stipule l'ensemble des représentants.

PAR LE PRÉSIDENT:

3815 Le règlement stipule, mais on n'est pas obligé de suivre le règlement. On peut aller plus loin que le règlement dans ses exigences. C'est la question que je vous pose.

PAR M. GUY OUELLET:

3820 Bien, je ne pourrais répondre, étant donné que je suis directeur général, pas président directeur général, donc on devra s'en référer à notre conseil d'administration si on veut aller plus loin que la loi, à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3825 Monsieur Francoeur.

PAR LE COMMISSAIRE:

3830 Vous êtes obligés, en fait, de mettre un comité de vigilance en place quand les opérations du site vont démarrer?

PAR M. LUCIEN BOILY:

3835 Exact.

PAR LE COMMISSAIRE:

3840 Mais une bonne partie des nuisances sont générées par la construction, puis là, la loi prévoit pas d'avoir un comité de vigilance pendant la construction, mais il y a beaucoup d'impacts pendant la construction.

Vous avez pas pensé que ça pourrait être pertinent d'avoir ce comité en place pendant la phase de construction?

3845

PAR M. LUCIEN BOILY:

3850 C'est vraiment facile de mettre ce comité de vigilance là le plus rapidement possible sur pied. Aussitôt qu'on aura les accords du Ministère qu'on peut aller plus loin avec le site, on peut former le comité immédiatement. C'est pas problématique.

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc vous n'avez pas d'objection à couvrir la phase de construction?

3855

PAR M. LUCIEN BOILY:

3860 Absolument pas. Je pense que c'est même intéressant que ce comité-là ait suivi la construction pour être en mesure de suivre après le fonctionnement, parce qu'au niveau du comité qu'on a déjà à L'Ascension, ils peuvent visiter à loisir le site.

On a toutes sortes de moyens de leur montrer qu'est-ce qui se passe au niveau du site.

PAR LE COMMISSAIRE:

3865

Vous dites dans vos documents que le comité en question répondra aux intérêts des citoyens affectés par de réelles nuisances. Donc au fond, vous allez donner les suivis s'il y a des réelles nuisances, mais qui va décider lesquelles sont réelles puis lesquelles ne le sont pas?

3870

PAR M. LUCIEN BOILY:

Bien, c'est le comité qui va être mis en place avec des représentants. Moi, je vois au moins trois (3) ou quatre (4) représentants des gens du milieu, des gens qui entourent le site, plus les représentants des deux (2) municipalités impliquées.

3875

Généralement, il y a un (1) représentant de la MRC, parce que c'est des territoires MRC, plus un (1) ou deux (2) représentants de la Régie comme telle.

3880

Donc ces gens-là vont être en mesure de faire leurs recommandations, et avec un procès-verbal qui est tenu et publié, on n'a pas le choix d'en tenir compte et de respecter les normes ou les problématiques qui sont soulevées.

PAR LE COMMISSAIRE:

3885

Qui va choisir le représentant des citoyens? Est-ce que c'est les citoyens qui vont dire, on va désigner notre représentant, ou si c'est quelqu'un au niveau de la municipalité qui, finalement, est associé au promoteur, qui va décider quel est le bon ou le mauvais citoyen qu'on choisit?

PAR M. LUCIEN BOILY:

3890

Non, au départ, c'est pas ça, parce qu'on sait qu'il y a déjà des comités en place. On sait qu'il y a des comités en place, il y a des comités de propriétaires, il y a des comités de riverains, ces comités-là vont être invités à se déléguer quelqu'un et à participer à notre table, ça, c'est sûr.

3895

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc vous allez demander aux citoyens, au fond, de désigner eux-mêmes les gens?

PAR M. LUCIEN BOILY:

3900

C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

3905 La réponse est très claire.

3910 J'aurais une dernière question sur la question des gaz à effet de serre. Si vous réduisez sensiblement l'enfouissement des matières organiques putrescibles, ça va-tu vous poser un problème de disponibilité de biogaz pour vos opérations, si vous pensez récupérer ça pour le chauffage des garages, du lixiviat, etc.?

Est-ce que ça pourrait venir au point où vous seriez obligés d'acheter des combustibles?

PAR M. LUCIEN BOILY:

3915 Ah, il y a plein, vous savez au Lac-Saint-Jean, il y a les biogaz, mais il y a la biomasse forestière aussi qui est intéressante. On travaille sur ces deux (2) choses-là.

3920 Ça fait que si on diminue d'un côté, puis ce qu'on voudrait, ce qu'on espère pouvoir diminuer sur les biogaz, donc diminuer l'enfouissement, on a un projet actuellement qu'on travaille avec les gens de la forêt pour chauffer nos garages avec la biomasse forestière.

PAR LE COMMISSAIRE:

3925 D'accord, merci.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3930 J'ajouterais, au niveau du système de traitement d'eau, étant donné qu'il va commencer bien avant qu'on ait assez de biogaz, on a des systèmes biénergies, si on veut, qui peuvent utiliser, ça dépend de la conception, soit du propane, soit de l'électricité, à Saint-Flavien c'est de l'électricité.

PAR M. LUCIEN BOILY:

3935 Et il y a la biomasse forestière aussi.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3940 Et la biomasse. Donc ça va être dans la conception du système, mais ça va permettre, même s'il n'y a pas assez de biogaz, de chauffer l'eau et de transférer au biogaz au fur et à mesure qu'il y en aura plus.

Et si ça diminue dans le futur, de faire l'inverse.

3945 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

3950 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Simard.

Votre deuxième question, monsieur Lachance!

3955 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous saviez pas que vous aviez posé une question à développement comme ça!

3960 **PAR M. GILLES LACHANCE:**

Une chance que je l'avais écrite.

Disons que ma deuxième question a été en partie répondue, mais je vais me permettre de la lire quand même, parce que j'ai un petit document à vous déposer.

3965 À l'époque où les papetières étaient plus prospères et plus odorantes, il nous arrivait souvent de sentir, à Saint-Bruno, les parfums du moulin de Kénogami situé à une trentaine de kilomètres.

3970 Je déposerai les pièces suivantes: la fameuse rose des vents qui a été préparée par GENIVAR et une photo aérienne des endroits touchés.

3975 Ma question était: n'y a-t-il pas possibilité que les municipalités de Saint-Bruno et d'Hébertville-Station qui sont situées dans l'axe nord-ouest des vents dominants par rapport au site, de même que tous les résidents du secteur Cascouia à Larouche qui sont situés dans l'axe sud-est de l'autre vent dominant, n'y a-t-il pas possibilité que ces résidents situés entre cinq (5 km) et six kilomètres (6 km) ressentent ces mauvaises odeurs, de façon épisodique à certains moments de l'année, cela malgré la superbe mesure d'atténuation suivante, mise en place d'un programme de surveillance de la qualité de l'air?

3980 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

3985 Monsieur Simard va répondre.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3990 Bien, l'étude qui a été présentée a été faite sur un quadrilatère de cinq kilomètres par cinq kilomètres (5 km x 5 km), donc monsieur parle à cinq-six kilomètres (5 km-6 km) du site, c'est sûr que si on respecte nos critères d'odeurs, etc., dans ce quadrilatère-là, à l'extérieur, on va être encore inférieur.

3995 Donc il y aura pas d'odeurs de prévues à ces endroits-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Simard. Merci monsieur Lachance.

4000 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous voyez que la deuxième question, on a été capable de la mettre plus courte!

4005

MICHEL LAVOIE

PAR LE PRÉSIDENT:

4010 Monsieur Paul Munger s'il vous plaît.

Virginie Jean.

Monsieur Michel Lavoie.

4015

Bonjour monsieur Lavoie.

PAR M. MICHEL LAVOIE:

4020 Bonjour monsieur le Président. Donc comme on a répondu à un des questionnements que j'avais à propos des gaz à effet de serre, ça a été traité effectivement, je pourrais le retrouver dans

l'étude d'impact. Je vais y aller avec un autre questionnement. J'ai un petit préambule à ma question, concernant la paruline du Canada.

4025 Donc ça va comme suit! Bien que dans l'annexe N de l'étude d'impact, le Regroupement QuébecOiseaux mentionne qu'il n'y a aucune aire de nidification d'oiseaux en péril connus dans l'aire d'étude, à la page 124 de l'étude d'impact, on signale néanmoins la présence de la paruline du Canada qui a été détectée à proximité de certaines stations d'écoute.

4030 Comme cette espèce est classée comme espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables par le Centre de données du patrimoine naturel du Québec, et qui est considérée également par le Comité fédéral sur la situation des espèces en péril au Canada, le COSEPAC, comme étant une espèce menacée, donc j'ai deux (2) questions à ce sujet-là!

4035 La première étant: qu'entend-on, quand on dit dans l'étude d'impact, que cette espèce a été recensée à proximité de certaines stations d'écoute, donc j'aimerais savoir le nombre, premièrement, où est-ce qu'elles sont situées, ces stations-là?

4040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, parfait, monsieur Boily.

4045 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Je vais demander à monsieur Robert Comeau de répondre à la question.

4050 **PAR M. ROBERT COMEAU:**

4050 Bonjour, je vais demander à madame Fortin, dans un premier temps, si elle veut bien nous présenter la figure F5 pour l'avifaune.

4055 La façon qu'on procède, et c'est la façon standard généralement qui est utilisée aussi pour l'évaluation des espèces dans l'avifaune, c'est qu'on marche, un technicien chevronné va marcher le territoire et à différents endroits va faire des stations d'écoute, et en fonction du chant, il va repérer la présence d'individus, dans ce cas-là de paruline.

4060 Si on voit, dans un premier temps, lorsqu'on avait le premier tracé, on a recensé des parulines à deux (2) endroits.

4065 Dans le second tracé, et c'est un des impacts principaux qu'on a observé, c'est que là, on observe la paruline à un (1), deux (2), trois (3), quatre (4) points de mesure ou quatre (4) stations d'écoute où on a observé, où on a entendu je devrais dire les chants de parulines, ce qui nous fait croire que des individus sont à proximité du tracé du chemin d'accès.

Au niveau du site en bas, on en a observé une qui se trouvait dans ce coin-ci seulement.

4070 Il faut comprendre l'écart entre les deux (2) tracés, la paruline est une espèce qui se tient au ras du sol, qui va faire ses nids relativement près du sol également, et qui va se tenir beaucoup en flanc de montagne.

4075 Donc ici, le deuxième chemin, le chemin est un chemin qui est beaucoup plus près d'une zone plus montagneuse de différentes collines, donc on est plus proche d'un habitat un petit peu plus classique pour la paruline que le tracé ouest qui, dans bien des cas, est un tracé plus en milieu ouvert. Ce qui fait que c'est un peu moins propice à la paruline. C'est un petit peu moins son habitat conventionnel.

PAR M. MICHEL LAVOIE:

4080 Monsieur le Président, je voudrais simplement une précision. Donc quand on dit les occurrences de paruline, c'est pas de la nidification, c'est vraiment qu'on a entendu, là?

PAR M. ROBERT COMEAU:

4085 On a entendu de la paruline.

PAR M. MICHEL LAVOIE:

4090 Monsieur le Président, il y a pas de nids qui ont été découverts, c'est ce que je voudrais savoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

4095 Est-ce qu'il y a des nids qui ont été découverts ou encore, est-ce qu'il y a eu des indications à l'effet qu'il pouvait y avoir nidification dans le coin?

PAR M. ROBERT COMEAU:

4100 On n'a pas recensé de nids. Il faut comprendre que chercher la paruline et chercher les nids de parulines – entendre une paruline, c'est une chose, chercher le nid des parulines, c'est un autre travail! Pour l'avoir déjà vécu avec un collègue sur un autre dossier, là, c'est très laborieux.

PAR LE PRÉSIDENT:

4105 C'est comme la grive de Bicknell!

PAR M. MICHEL LAVOIE:

4110 Et pourtant elle est présente, je pourrais ajouter.

PAR LE PRÉSIDENT:

Elle est présente, mais on la voit jamais.

4115 **PAR LE COMMISSAIRE:**

J'aurais une sous-question pour vous, monsieur Comeau.

4120 Est-ce que cette espèce qui est assez rare, il me semble, on l'a observée quand même pas mal, ça me surprend qu'on en ait vu autant dans un secteur aussi restreint, est-ce que l'utilisation de toutes les stratégies avec des bruits pour effaroucher les goélands pourrait avoir un impact sur une espèce comme ça?

PAR M. ROBERT COMEAU:

4125 Je vais me permettre de répondre en deux (2) étapes à votre question, monsieur le Commissaire.

4130 Dans un premier temps, la paruline, on l'apercevait moins, je ne sais pas si on portait moins attention, je peux vous dire que l'an passé, chez nous, chez AECOM, pour le secteur est du Québec, c'est à peu près toujours le même technicien qui fait ces analyses-là, qui est un technicien chevronné, et il en a observé dans plusieurs dossiers l'an passé.

4135 Et encore voilà quelques jours, je parlais avec un fonctionnaire du ministère de la Faune qui s'occupe de l'inventaire des oiseaux au Québec encore, et lui-même me disait que de plus en plus, il y a des signalements de parulines à différents endroits au Québec.

Donc il semble que soit que l'espèce est plus présente, ou du moins on l'observe plus souvent. Donc ça, c'est le premier élément à la réponse.

4140 Deuxième des cas, au niveau de la paruline, ce qui va être important et ce que nous, on a recommandé au promoteur, c'est de faire attention au niveau du déboisement.

4145 L'objectif, c'est de ne pas nuire à l'espèce, parce qu'on sait que c'est une espèce qui est protégée au niveau de la loi fédérale, donc c'est de faire attention à son habitat au niveau de ses sites de ponte, donc d'éviter la déforestation de la mi-juin à aller à peu près à la mi-août, donc la période où il y a ponte et que l'oisillon est au nid, pour justement assurer la sauvegarde et ne pas nuire à l'espèce.

4150 Par la suite, comme je disais, c'est un oiseau qui se tient dans un type d'habitat qui est assez fréquent sur le territoire, donc les individus vont possiblement se déplacer à cause du bruit, mais on va les retrouver quand même dans l'habitat assez rapproché.

PAR LE COMMISSAIRE:

4155 Merci. Pas de complément d'information?

PAR M. OMER GAUTHIER:

4160 Pas de complément d'information. Ça va dans le sens que le vingt-cinq (25 ha) et vingt-six hectares (26 ha) qui vont être impactés, l'habitat environnant est semblable mettons avant l'installation, donc l'important, c'est de pas couper des arbres en période de nidification pour qu'au retour, je veux dire, préserver les oisillons, puis au retour, après qu'ils soient installés, bien, dans l'environnement immédiat, ils pourront retrouver d'autres sites adéquats.

4165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Gauthier.

Votre deuxième question, monsieur Lavoie.

4170

PAR M. MICHEL LAVOIE:

4175 Oui, bien, c'est encore pour faire le suivi. Est-ce qu'il y a un pourcentage, comment je pourrais dire, parce que sur le territoire où est-ce qu'on a simplement entendu la présence de la paruline du Canada, c'est quand même un territoire qui risque d'être impacté, donc comme on n'a

pas retrouvé nécessairement de nids de cet oiseau-là en particulier, comment déterminer le territoire à développer, le territoire à laisser intact, je pourrais dire? Je sais pas si je suis clair.

PAR LE PRÉSIDENT:

4180

On va aller voir le promoteur.

PAR M. ROBERT COMEAU:

4185

Donc comme on a déjà dit aussi, l'idée, ce qu'on a recommandé également au promoteur, et que le promoteur s'est engagé à faire, c'est de limiter le déboisement aux zones spécifiques où il doit se faire. Donc un bornage, un balisage des endroits où il devra essentiellement y avoir du déboisement, mais d'éviter tout déboisement excessif.

4190

Et on recommande même, où c'est possible, un reboisement avec des espèces locales, donc justement pour réduire au maximum l'impact sur l'environnement immédiat alentour du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

4195

Merci. Est-ce que ça vous convient, monsieur Gauthier, en termes de décisions?

PAR M. OMER GAUTHIER:

4200

Oui. Ce qui est important, c'est de préserver, monsieur le Président, l'environnement autour du site d'aménagement, pour faire en sorte que le jour où ce que des parulines reviennent dans le décor, aient un habitat favorable pour se reproduire. C'est ça qui est important.

PAR LE PRÉSIDENT:

4205

Parfait, merci monsieur Gauthier.

Merci monsieur Lavoie.

PAR M. MICHEL LAVOIE:

4210

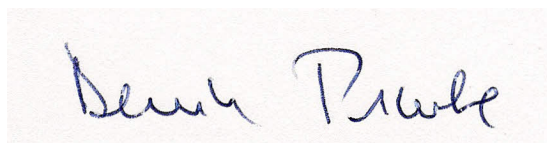
Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

4215 Il est déjà cinq heures moins dix (5 h -10), donc nous allons terminer pour cet après-midi, et la Commission va siéger de nouveau ce soir à compter de sept heures (7 h).

4220 SÉANCE AJOURNÉE AU 24 AVRIL 2013 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

4225 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

4230